



EXPLOITATION MINIERE ARTISANALE DANS LA PROVINCE DE L'EST CAMEROUN : CAS DU DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO

Etats des lieux : constats, analyses et recommandations

*Etude réalisée par
Diderot NGUEPJOUE
&
Eric MANYACKA*

Avril 2008

Table des matières

INTRODUCTION	4
1ere PARTIE : METHODES & CONCEPTS.....	6
1.1. METHODOLOGIE.....	7
1.1.1. Méthodes de collecte des données.....	7
1.1.2. Méthodes de traitement	7
1.1.3. Interprétation des résultats obtenus et analyse des données.....	8
1.2. DEFINITIONS DE LA MINE ARTISANALE	8
1.2.1. Définition sur le plan international	8
1.2.2. Définitions au niveau de la sous-région Afrique Francophone	9
1.2.3. Définition au niveau du Burkina.	10
1.2.4. Définition au niveau du Mali	10
1.2.5. Définition au niveau de la RCA	11
1.2.6. Définition au niveau du Cameroun.	11
1.3. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE	12
1.3.1. Milieu physique	12
1.3.2. Milieu humain.....	14
1.4. CONTEXTE JURIDIQUE	14
1.4.1. Aspects institutionnel.....	15
1.4.2. Textes d'encadrement des activités minières artisanales au Cameroun: exploration et prospection, extraction, commercialisation.....	16
2eme PARTIE : LE DEROULEMENT DE L'ACTIVITE SUR LE TERRAIN	20
2.1. L'EXPLOITATION MINIERE ARTISANALE.....	21
2.1.1. La phase pré-exploitation.....	21
2.1.2. La production proprement dite.....	23
2.2. LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA MINE	36
2.2.1. Les acteurs de l'achat des minerais.....	36
2.2.2. Comment s'organise cette activité ?	37
2.2.3. Comment devient-on collecteur ?.....	38
2.2.4. Les prix pratiqués	38
2.2.5. La question de « l'union sacrée »	39
2.2.6. L'usage qui est fait du produit.....	39
2.3. IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES.....	40
2.3.1. Des sociétés rurales en mutation du fait de l'exploitation artisanale de l'or et ou du diamant	40

2.3.2.	Une situation sanitaire peu enviable.....	42
2.3.3.	Un solide système de croyances à la base de l'extraction de l'or ou du diamant	44
2.3.4.	Au plan économique.....	46
2.4.	IMPACT ENVIRONNEMENTAL.....	48
2.4.1.	L'écosystème forestier	50
2.4.2.	L'écosystème aquatique	51
2.4.3.	Sur la faune environnante	53
3eme PARTIE :	LECONS.....	54
3.1.	CONSTATS.....	55
3.1.1.	Occupation du sol des UFA.....	55
3.1.2.	Exploitation humaine	56
3.1.3.	Inaptitude à investir	56
3.1.4.	Techniques inadaptées.....	56
3.1.5.	Productivité et récupération faibles.....	57
3.1.6.	Exploration empirique	58
3.1.7.	Circuit de commercialisation véreux et défavorable aux mineurs.....	58
3.1.8.	Dégradation modérée de l'environnement	58
3.1.9.	Santé déficiente.....	59
3.2.	ANALYSES.....	59
3.2.1.	De l'abondance en ressources naturelles à la pauvreté matérielle	59
3.2.2.	Le rôle du CAPAM ?	61
3.2.3.	La situation des sites dans les UFA.....	61
3.2.4.	La préparation de lancement des activités par C&K Mining autour de Mobilong.....	63
3.2.5.	La coexistence sur le même site de l'exploitation et de l'exploitation industrielle	63
3.2.6.	La gestion des revenus : appui en matériel.....	64
3.3.	CONCLUSION & RECOMMANDATIONS	64

INTRODUCTION

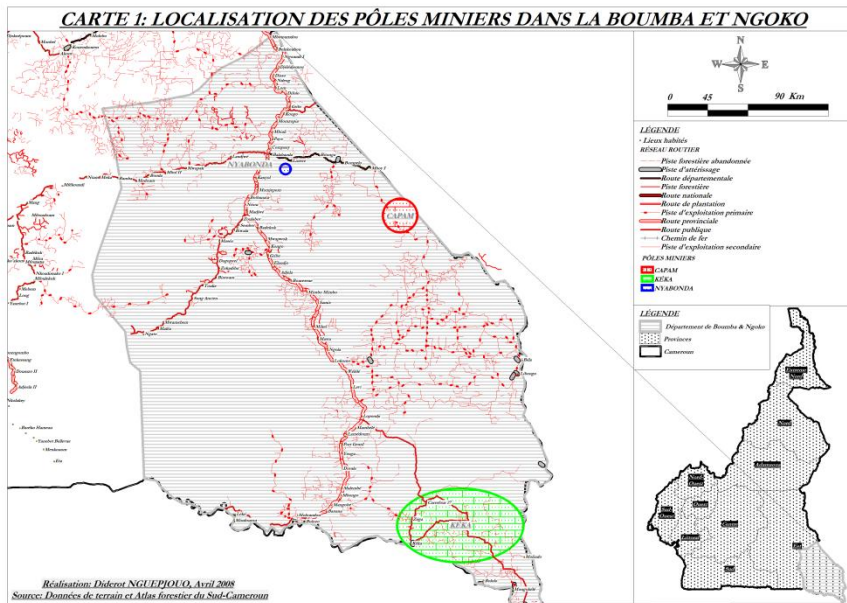
La flambée des cours des ressources minières sur le marché international a conduit les pays qui en sont pourvus de telles richesses à adopter une politique plus agressive en matière de production. Le Cameroun bien que doté d'un potentiel minier non négligeable, ne pouvait jusqu'ici se prévaloir d'une véritable mise en exploitation. Ce à quoi les autorités entendent remédier, notamment à travers l'instauration du nouveau Code Minier de 2001. La lecture de ce document met en évidence une volonté certaine des autorités de codifier l'activité minière, laquelle était jusque là régie par une loi vieille de 1964. Les besoins d'efficacité, de compétitivité et d'attractivité sur les investisseurs ont trouvé en ce code un champ d'expression, dont les premiers effets sont déjà visibles. Il en résulte notamment le frémissement constaté dans ce secteur ces derniers temps. Selon les rapports du Ministère de l'industrie, des Mines et du Développement Technologique (MINIMIDT), une soixantaine de permis de recherche auraient été attribués¹.

Tant en ce qui concerne la grande que la petite mine², des activités sont en cours, et couvrent une grande partie du territoire national. Des substances minérales diverses sont ainsi recherchées et exploitées. Du fer de Mbalam à la bauxite de Nkamouna, en passant par l'or de Bétaré-Oya, pour ne citer que ceux là, il est aisé de constater que l'activité minière au Cameroun est en plein essor. Les activités artisanales ne sont pas en reste dans ce mouvement général. Le tissu de leurs activités bien que très ancien dans certaines parties du pays (1933), aujourd'hui il se densifie davantage. Ce qui nous amène à nous intéresser au cas de l'exploitation artisanale d'or et de diamant dans la province de l'Est, plus précisément dans le département de la Boumba et Ngoko.

¹ <http://www.cameroon-tribune.net/article.php?lang=Fr&oled=j03012008&idart=8574&olarch=j07022008>

² Ce sont deux termes qui n'apparaissent pas dans le code minier camerounais mais qui sont très usités dans les pays à tradition minière pour distinguer deux types d'exploitation industrielle comme au Mali par exemple

La petite mine peut se définir comme toute exploitation minière de petite taille, permanente, possédant un minimum d'installations fixes, utilisant dans les règles de l'art, des procédés semi-industriels ou industriels et dont la production annuelle en régime, de croisière n'excède pas 150 tonnes de minéral par jour, correspondant à une capacité de production inférieure à 500 kg d'or métal par an portant sur un gisement dont les réserves totales sont inférieures ou égales à 5 tonnes d'or métal et fondé sur la justification de l'existence d'un gisement.



Une déclaration du coordonnateur du Cadre d'Appui et de Promotion de l'artisanat minier (CAPAM), Ntep Gwet, au mois de janvier 2008³, faisait état d'un énorme trafic d'or et de diamants dans le pays, et qui durerait selon certaines sources depuis 70 ans.

Les éléments ainsi évoqués constituent la raison d'être de la présente investigation, qui essaiera de fixer le cadre général dans lequel ces activités se mettent en place avant de tenter de rendre compte de l'étendue de l'exploitation des minerais cités, des conditions et processus de cette exploitation, des problèmes qu'elle génère ainsi que des revenus qu'elle procure, de présenter les acteurs impliqués dans cette activité, les méthodes de commercialisation employées, et finalement rendre compte de la destination des quantités produites.

³ http://www.apanews.net/apa.php/apa.php?page=show_article&id_article=50920

1ere PARTIE : METHODES & CONCEPTS

La première partie de ce travail va essentiellement se charger de fixer le cadre général dans lequel l'exploitation des minerais au Cameroun se déroule. Ainsi nous partirons des méthodes utilisées pour collecter et traiter ces données sur l'extraction, ensuite nous essayerons de clarifier le concept d'exploitation artisanale avant de dresser le contexte géographique et juridique dans lequel s'inscrit cette activité.

1.1. METHODOLOGIE

La méthodologie qui nous permettra de mener cette étude comporte 3 parties. Elle part de la collecte des données éparses à partir de divers supports en passant par le traitement de celles-ci pour aboutir sur l'analyse de ces diverses données.

1.1.1. Méthodes de collecte des données

Les informations nécessaires à cette étude ont été collectées à la fois dans la littérature en ligne ou non, sur le terrain à partir de divers moyens.

Il existe beaucoup d'ouvrages écrits et publiés ou non en ligne sur la géologie du Cameroun et de l'exploitation artisanale au Cameroun et ailleurs dans le monde. Nous avons fait recours à ceux qui étaient à notre disposition pour comprendre comment l'activité se met en place, comment elle fonctionne (exploitation et commercialisation) et quels en sont les impacts sur l'environnement et sur les communautés ?

Par la suite, nous sommes descendus de la zone d'étude pour toucher les réalités de terrain du doigt. Ainsi, par le moyen d'interviews des acteurs de l'artisanat minier, de photographies obliques, de visites de site, du repérage et du positionnement GPS des divers chantiers miniers, nous avons pu collecter de nombreuses données.

1.1.2. Méthodes de traitement

Ces données diverses en provenance de diverses sources et de supports différents ainsi collectées, ont par la suite fait l'objet de traitements informatiques avant de donner lieu à l'analyse.

Traitements informatiques des données

Le principal traitement qu'ont reçu nos données est essentiellement informatique. En effet, nous avons rentré ces informations dans l'ordinateur pour tantôt améliorer la qualité des données collectées ou pour rendre immédiatement intelligibles certaines d'entre elles. Il a notamment été question du traitement des images (photographies) et des coordonnées GPS. Globalement, après leur téléchargement à l'aide de divers logiciels appropriés, il a fallu alors réaliser les tâches d'édition. Pour ce qui est des cartes, nous les projeterons avant de procéder à l'édition des cartes de cette activité.

1.1.3. Interprétation des résultats obtenus et analyse des données

Elle a consisté à donner du sens à ces données pour mieux cerner le petit monde de l'exploitation minière artisanale. Ce travail a offert l'opportunité d'expliquer les situations observées, de comprendre certains comportements ou attitudes observés aussi bien en ce qui concerne l'exploitation que la commercialisation des produits de la mine.

1.2. DEFINITIONS DE LA MINE ARTISANALE

Il convient tout d'abord de clarifier l'objet de cette étude sur l'exploitation artisanale de l'or et du diamant dans la Boumba et Ngoko en faisant l'économie des définitions pertinentes qui pourraient aider à mieux saisir ce concept. Il existe un bon nombre communément admis aussi bien à l'échelle internationale que nationale.

1.2.1. Définition sur le plan international⁴

Dans les Ecoles Françaises, on n'a pas pu donner une définition claire et précise à ce terme. C'est un terme qui a été beaucoup utilisé dans les années 1980. Il a suscité beaucoup de polémiques et d'amalgames. Il a été souligné que la mine à petite échelle comporte quelques avantages : elle pollue moins que la grande mine, ensuite elle donne du travail, enfin elle participe au développement des pays non-industrialisés.

On a même dit que la petite mine n'existe pas en tant que telle et que c'est une vue de l'esprit, qu'il y a des gisements plus ou moins importants ou plus ou moins connus, que la mine à petite échelle est une exploitation en fonction des conditions technico-économiques et financières que c'est l'écroulement qui n'a rien de scandaleux parce qu'il permet de faire des travaux de reconnaissance du gisement ultérieurement.

La différence entre mine à petite échelle et grande mine, résidait alors simplement dans la taille du gisement.

Il existe d'autres définitions qui apportent plus de lumière sur les 2 concepts et amplifient la gamme des différences. Même si les deux sont généralement des exploitations de petite taille, il importe cependant de dire que les méthodes, les personnels, les outils et les procédés utilisés diffèrent systématiquement. Les définitions qui suivent permettent de s'en apercevoir dans quelques détails⁵ :

⁴ Djibril GUEYE, 2007. Etude sur les mines artisanales et les exploitations minières à petite échelle au Burkina Faso. Disponible sur www.iied.org/mmsd/mmsd_pdfsasm_burkina_faso_fr

⁵ Eric Jaques et al ; 2004. La mine artisanale et le développement durable, In Revue ECOMINE, par. BRGM, Juillet-Août.

1.2.1.1. La petite mine

La petite mine sensu stricto présente un profil de type entreprise. Reconnue administrativement, elle possède un minimum d'installations fixes et d'engins mécanisés et exploite de façon planifiée à l'aide de procédés semi-industriels un gisement de taille modeste préalablement reconnu. D'après la définition des Nations Unies (UNCTAD, 1997), une petite mine produit moins de 50 000 t/an (100 000 à 200 000 t/an pour les matériaux) avec un investissement inférieur à 1M€, un chiffre d'affaire annuel inférieur à 1,5 M€, emploie moins de 40 employés et a une durée de vie inférieure à 5 ans. Cette définition diffère bien de celle de la mine artisanale.

1.2.1.2. La mine artisanale

La mine artisanale concerne des opérations menées par des individus ou des petits groupes souvent familiaux sans notion d'échelle. Elle n'est pas réellement liée à des aspects quantitatifs ou temporels, mais s'inscrit plutôt dans une démarche spécifique qui s'apparente à une cueillette opportuniste. Largement informelle, elle exploite sans planification, avec des méthodes et des outils d'extraction et de traitement souvent ancestraux et rudimentaires, une ressource mal connue. L'artisanat reste pour beaucoup une activité de subsistance saisonnière, complémentaire de l'agriculture lorsque celle-ci ne suffit plus. Il rentre fréquemment dans une stratégie rurale de pluri-activité.

Il existe aussi d'autres définitions notamment celles qui sont couramment admises dans le regroupement des Etats de l'Afrique Francophone.

1.2.2. Définitions au niveau de la sous-région Afrique Francophone

Les textes législatifs et réglementaires des pays d'Afrique Francophone, notamment des pays membres de l'Autorité du Liptako-Gourma (A.L.G) qui regroupent le Burkina, le Niger et Mali, proviennent des textes français.

Les textes Français sur l'exploitation artisanale et à petite échelle étant peu précis ou inexistantes et que ces pays se sont aperçus du rôle de ces exploitations minières dans leur économie nationale ; ils ont lancé au cours d'un certain nombre de séminaires tenus à Ouagadougou, Bamako et Niamey, des réflexions tendant à définir une terminologie applicable partout au concept de l'exploitation minière à petite échelle.

Ce concept se fonde sur les critères suivants:

- Type d'équipement ; degré de mécanisation et niveau de technologie déployée;
- Production journalière ou annuelle ;
- Dimension physique du gisement

- Importance de l'investissement.
- Structure organisationnelle de l'exploitation et son mode de gestion.

Suite à ce concept, chaque pays membre de l'Autorité du Liptako-Gourma, (A.L.G) a adopté une définition en tenant compte de ses réalités spécifiques. Ainsi donc, on peut retenir les définitions qui sont en vigueur dans quelques-uns des pays de l'Afrique Francophone.

1.2.3. Définition au niveau du Burkina

En tenant compte de ce concept et des réalités du secteur minier burkinabè, le code minier burkinabè essaye de donner les définitions suivantes:

1.2.3.1.L'exploitation artisanale

Elle est définie comme étant " toute opération qui consiste à extraire et concentrer des substances minérales et en à récupérer les produits marchands pour en disposer, en utilisant des méthodes et procédés traditionnels ou manuels.

1.2.3.2.L'exploitation minière à petite échelle (petite mine)

C'est une exploitation minière de petite taille possédant un minimum d'installations fixes et utilisant dans les règles de l'art, des procédés semi-industriels ou industriels et fondés sur la mise en évidence préalable d'un gisement.

1.2.4. Définition au niveau du Mali

1.2.4.1.Exploitation artisanale

Toute opération qui consiste à extraire et concentrer des substances minérales provenant des gîtes primaires et secondaires, affleurants ou subaffleurants, et à en récupérer les produits marchands en utilisant des méthodes et procédés manuels ou traditionnels.

1.2.4.2.Mine à petite échelle (petite mine)

Toute exploitation minière de petite taille, permanente, possédant un minimum d'installations fixes, utilisant dans les règles de l'art, des procédés semi-industriels ou industriels et dont la production annuelle en régime, de croisière n'excède pas un certain tonnage du produit commercialisable (minerai, concentré, ou métal), fixé par substances et par arrêté du ministre chargé des mines et fondé sur la justification de l'existence d'un gisement.

On peut s'apercevoir de la similitude entre les définitions des deux pays qui résultent de travaux de réflexions communes lors des séminaires tenus dans ces deux pays. Ceci est une

bonne chose car à l'heure actuelle on a tendance à uniformiser les textes dans les pays du Liptako-Gourma et mieux à les harmoniser.

Il est à remarquer qu'en ce qui concerne l'or, la définition de la petite mine au Mali ajoute que : *« est considéré comme petite mine, toute exploitation minière dont la capacité de traitement est inférieure ou égale à 150 tonnes de minerai par jour, correspondant à une capacité de production inférieure à 500 kg d'or métal par an portant sur un gisement dont les réserves totales sont inférieures ou égales à 5 tonnes d'or métal ».*

Quant à la définition de la petite mine au Burkina, elle tient compte de la capacité de traitement du minerai qui est inférieure ou égale à 100 tonnes de minerai par jour.

Ces deux pays de l'Afrique de l'Ouest présentent une plus grande homogénéité aux niveaux biophysique et technique. Ce qui donne lieu à faire face aux difficultés à peu près semblables. C'est également le cas des deux prochains pays de l'Afrique Centrale qui sont eux aussi confrontés aux réalités communes, ce qui les amènent à définir les stratégies communes en commençant par la définition des termes.

1.2.5. Définition au niveau de la RCA⁶

Selon le code minier de la RCA, le concept d'exploitation artisanale est défini comme étant *« toute exploitation dont les activités consistent à extraire et concentrer des substances minérales en utilisant des méthodes et procédés manuels et peu mécanisés ».*

Ce même code minier ne fait aucun cas de la petite mine, bien que hélas, se déroulent sur le terrain des opérations faisant référence à ce type d'activités. Mais elles sont certainement intégrées de façon globale dans l'exploitation minière industrielle comme c'est d'ailleurs le cas au Cameroun.

1.2.6. Définition au niveau du Cameroun

En tenant compte de ce concept et des réalités du secteur minier camerounais, le code minier camerounais donne la définition suivante:

1.2.6.1.L'exploitation artisanale⁷

Elle est définie comme étant *«toute opération qui consiste à extraire et concentrer des substances minérales et en à récupérer les produits marchands pour en disposer, en utilisant des méthodes et procédés traditionnels ou manuels» ;*

⁶ Ordonnance n°04-001 portant Code minier de la République Centrafricaine

⁷ Loi n°001-2001 du 16 avril 2001 portant Code minier

1.2.6.2.L'exploitation minière à petite échelle (petite mine)

Le code n'évoque pas explicitement la notion de petite mine ou d'exploitation minière de petite taille et encore moins de la grande mine comme cela s'observe ailleurs. Toutefois, l'opérateur de la petite mine est régi par les dispositions de la loi en rapport avec l'exploitation minière industrielle tout court qui s'appuie sur notions de permis de recherche, permis d'exploitation accordés conformément aux dispositions du présent code minier.

De plus, même l'annonce de l'évolution du Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier (CAPAM) vers le Cadre d'Appui et de Promotion des Activités Minières « dans les plus brefs délais »⁸ n'a pas encore eu lieu.

Ce qui est curieux, c'est que le Cameroun n'a pas daigné préciser dans ses définitions, où est-ce qu'il place les activités de la petite mine qui sont en cours sur le terrain

Autre chose, pourquoi faut-il pour l'exploitant artisanal prévoit-on d'aller jusqu'à 30m lorsque l'on sait la faiblesse des moyens et des outils utilisés par ceux-ci « en utilisant

des méthodes et procédés manuels et peu mécanisés » « Art.27.- L'autorisation d'exploitation artisanale ouvre le droit à des travaux d'exploitation sur une profondeur maximum de trente mètres. » ?

1.3. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

La géographie du département de la Boumba et Ngoko se compose à la fois d'un milieu physique et humain plus ou moins propices au développement de l'activité extractive. Sur le plan biophysique, les caractéristiques du milieu (plateau, sols) peuvent être considérées comme globalement avantageuses au développement de l'activité minière. Il est également vrai que certaines autres ne le sont pas tout à fait.

1.3.1. Milieu physique

Le milieu physique de cette région autour de Yokadouma est globalement favorable au développement de l'activité minière alluvionnaire ou éluvionnaire avec notamment son relief disséqué par des vallées et située en hauteur par rapport au fond de ces vallées ou à des terres périphériques plus basses et son réseau hydrographique encaissé à bien d'endroits.

⁸ NTEP GWET et al, 2005.

1.3.1.1. Relief de plateau avec des altitudes variant entre 400 et 700m

Partie intégrante du vaste plateau sud-camerounais, le département de la Boumba et Ngoko se trouve en contrebas de ces hautes terres qui le dominent par un escarpement. Mais il se situe dans les terminaisons du territoire camerounais et se présente comme une grande pente qui part de Mboy 2 ($\approx 606\text{m}$) vers Socambo ($\approx 331\text{m}$) en s'abaissant progressivement vers la cuvette congolaise. Il est parcouru par de nombreux cours d'eau de faible importance. Ce qui lui donne bien une allure présentant de larges étendues planes sur lesquelles le réseau hydrographique opère une dissection quasi permanente. Le lit de ces nombreux cours d'eau constitue en profondeur la plupart du temps le refuge des minerais d'or et/ou de diamant lorsque les fleuves n'ont pas changé leur pendant leur histoire géologique.

Les sols de cette région sont réputés fertiles mais sont la plupart de temps recouverts d'un épais manteau forestier qui les alimentent en permanence de son humus. Ce sont des sols tendres qui donnent un accès facilité à la ressource minière notamment du fait que l'excavation peut se faire sans beaucoup de peine.

La géomorphologie dynamique de cette région indique « *un impact résiduel du domaine des mines et de la géologie, à savoir le risque sismique, l'ouvrage du barrage se trouvant d'une part proche du village de Deng-Deng où un séisme a été enregistré en 1913 et d'autre part se situant dans la 4ème et dernière zone sismiquement active du Cameroun qui est dans la province de l'Est* »⁹.

1.3.1.2. Le domaine équatorial type « guinéen »

La province de l'Est du Cameroun appartient au domaine climatique équatorial, de la composante « guinéenne ». Ce climat se caractérise par une insolation réduite du fait de l'abondance des précipitations et de l'humidité relative. Aussi la température moyenne se situe-t-elle autour de 25°C . Il comporte quatre saisons dont deux sèches et deux pluvieuses. Le total des pluies oscille entre 1500 et 2000 mm. Il pleut quasiment toute l'année avec deux maxima, l'un en septembre pendant la grande saison des pluies et l'autre en mars-avril durant la petite saison des pluies ; les minima se situent en décembre-janvier lors de la grande saison sèche et en juillet-août quand la petite saison sèche se déploie.

L'humidité relative et l'abondance des précipitations ne sont pas vraiment favorables à l'activité extractive car en effet l'humidité relative constante est élevée et est un vecteur de maladies. De même, les eaux qui ruissellent en permanence perturbent les activités des mineurs pendant le creusement des fosses d'exploitation.

⁹ NTEP GWET, Op.cit.

1.3.2. Milieu humain

Les peuples qui habitent la région sont les pygmées et les bantous. Pour les premiers, la forêt du sud du pays constituent l'un de leurs derniers refuges. C'est leur milieu de vie dans lequel ils ont eu le temps au fil des siècles de développer les symbioses entre la forêt leur style de vie pygmée (chasse, cueillette, ramassage). Quant aux bantous, récemment installés en comparaison des pygmées, ils ont une autre logique de l'occupation et de la gestion des sols. Leurs activités sont essentiellement agricoles et sont également en train de s'orienter par endroits vers l'exploitation minière comme activité complémentaire.

De façon générale, ce sont des localités dont la densité de population est assez faible (- 5 habitants/Km²) et ne peut en conséquence donner lieu à des conflits majeurs en ce qui concerne l'occupation des sols d'une part et des conséquences des activités extractives sur les habitants de la région d'autre part. En outre, le dynamisme de ces populations face à la grandeur des possibilités qui leur sont offertes par le sous sol peut parfois paraître insuffisant pour mettre en exploitation ces différentes ressources minérales.

Quoiqu'il en soit, ces conséquences éventuelles ainsi que tous les autres aspects de l'exploitation aurifère sont encadrés par un dispositif législatif et réglementaire.

1.4. CONTEXTE JURIDIQUE

Le présent cadre juridique est emprunté pour beaucoup à Gwet *et al* qui en ont fait une présentation digne d'intérêt dans le cadre de l'Etude d'Impact Environnemental et Social du barrage de Lom Pangar en 2005 en son volet **Mines** et qui correspond également au tableau que nous voulions dresser :

L'aspect légal, réglementaire et institutionnel du thème Mines repose essentiellement sur :

- La Loi n°2002/004 du 19 avril 2002 portant charte d es investissements en République du Cameroun,
- La Loi n° 001 du 16 avril 2001 portant code minier et son décret d'application N° 2002-648 PM du 26 mars 2002,
- La Loi n° 96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement et dont les dispositions sont intégrées dans le code minier et son décret d'application susmentionnés,
- L'arrêté n° 064/PM du 25/7/2003 portant création, organisation et fonctionnement du Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier (CAPAM).

Le Cameroun dispose donc d'un arsenal juridique qui encadre l'activité minière de sorte que soient précises les modalités de l'exercice de l'exploration, l'exploitation et même de la vente des produits de la mine qu'elle soit artisanale ou industrielle.

1.4.1. Aspects institutionnel

Le ministère des Mines et du Développement Technologique qui a en charge entre autres, les questions relatives aux mines a été créé par ... pour remplir les missions suivantes :

-
-
-

Pour ce faire, le ministère s'appuie sur le Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier mis sur pied par l'arrêté N° 064/PM du 25 Juillet 2003 venant à la suite de la décision N°238/MINMEE/CAB DU 1er Avril 2003 qui créait la Cellule d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier.

La CAPAM était une structure légère à durée non limitée, opérationnelle et efficace, avec une autonomie financière, d'action et de gestion. Elle jouait un rôle, d'une part de coordination, d'organisation, de facilitation, d'appui, de promotion et de développement pour cette activité socioéconomique qu'est l'artisanat minier, et d'autre part, d'interface entre ladite activité, les organismes partenaires de développement, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et l'administration.

C'est cette cellule qui a par la suite été érigée en un Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier.

Le CAPAM joue le rôle de coordination, d'organisation, de facilitation, d'appui, de promotion et de développement de l'artisanat minier.

A ce titre, il est notamment chargé :

- De l'identification de tous les sites d'exploitation minière artisanale existants et potentiels ;
- De l'organisation au niveau de chaque localité minière, des artisans miniers et sociétés coopératives ou en groupes d'initiative commune conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ;
- De la facilitation de l'octroi des autorisations d'exploitations artisanale aux artisans miniers et à leurs regroupements socioprofessionnels ;
- De la promotion d'une évolution progressive des autorisations d'exploitation artisanale vers les permis de recherche et d'exploitation.

- De la facilitation de l'obtention de permis de recherche ou de permis d'exploitation sur les périmètres d'exploitation artisanale ;
- De la facilitation de l'accès des artisans miniers et leurs regroupements socioprofessionnels notamment :
 - Au matériel de travail de première nécessité tels que les pelles minières, les batées, les tamis, les motopompes, tables de lavage et les balances ;
 - Aux équipements et technologies modernes ;
 - A l'assistance technique en vue de la prospection, de l'extraction, du traitement, de la transformation, de la valorisation des substances minérales non récupérées par les artisans miniers, de la commercialisation, de la sécurité et de la préservation de l'environnement ;
- De la facilitation de l'accès des artisans miniers et leurs regroupements socioprofessionnels aux microcrédits et micro financements ;
- De la formation et du perfectionnement des artisans miniers et leurs regroupements socioprofessionnels ;
- De la canalisation des produits de l'artisanat minier vers les circuits formels ;
- De la contribution en liaison avec le ministère chargé de la monnaie, au renforcement des réserves d'or du Cameroun dans le cadre d'un partenariat entre le ministère chargé des mines et de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale ;
- De la contribution à la viabilisation des agglomérations minières artisanales et à l'amélioration des conditions de vie des artisans miniers et des populations riveraines;
- De la promotion de la coopération avec le secteur privé, les partenaires au développement et les organisations non gouvernementales.

1.4.2. Textes d'encadrement des activités minières artisanales au Cameroun: exploration et prospection, extraction, commercialisation

1.4.2.1. Dispositions générales

«L'exploitation minière artisanale » est définie comme toute exploitation dont les activités consistent à extraire et à concentrer les substances minérales en utilisant des méthodes et procédés manuels ou peu mécanisés. Donc, la petite mine fait partie de l'artisanat minier par opposition à la mine industrielle qui utilise de grands moyens et en quantité. Cependant, la profondeur maximale des travaux d'artisanat minier est de 30 mètres dans le cadre d'une

superficie d'un hectare avec un maximum de quatre hectares pour un exploitant (quatre autorisations possibles par requérant).

Agrément pour prospection minière artisanale

« Recherche » : tout procédé ou méthode d'investigation dans le but de localiser et d'évaluer les gisements minéraux comprenant les opérations de prospection, l'échantillon en vrac et les essais en laboratoire ;

« Reconnaissance » : ensemble des investigations systématiques et itinérantes de surface par des méthodes géologiques, géophysiques ou autres faisant appel à de vastes superficies en vue de déceler les indices ou des concentrations de substances minérales utiles ;

L'exercice de l'activité minière artisanale est réservé aux personnes de nationalité camerounaise, sous réserve de l'obtention d'une carte individuelle de prospecteur et/ou de l'autorisation d'exploitation artisanale délivrées dans les conditions définies par la présente loi.

« La carte individuelle de prospecteur » autorise toute personne de nationalité camerounaise à entreprendre la prospection pour des opérations minières artisanales. Elle est délivrée par le délégué départemental des mines territorialement compétent pour un an renouvelable.

Agrément pour exploitation minière artisanale

« L'autorisation d'exploitation minière artisanale » donne droit à l'exploitation minière artisanale. Elle est accordée par le délégué provincial des mines territorialement compétent 15 jours après dépôt du dossier complet. Elle est attribuée pour une superficie n'excédant pas 100 m x 100 m et son titulaire peut obtenir 04 autorisations d'exploitation artisanale, à condition qu'elle porte sur des terrains contigus. Elle donne un droit exclusif d'établissement, de prospection, d'exploitation et de jouissance des produits extraits dans le cadre du terrain objet du titre. Sa validité est de 02 ans renouvelables. Ce titre peut faire l'objet de transactions.

« Titre minier » :

- autorisation d'exploitation artisanale ;
- permis de recherche ;
- permis d'exploitation accordés conformément aux dispositions de la présente loi.

« **Titulaire** » : personne physique ou morale dont le nom est porté sur le registre comme propriétaire d'un titre minier ;

« **Usine d'exploitation** » : tous bâtiments, installations, usines, appareils, équipements, outils ou autres biens de toute nature, fixés ou non sur la terre

Evolution vers une exploitation minière industrielle

Le titulaire d'une autorisation d'exploitation artisanale peut à tout moment demander un permis de recherche ou un permis d'exploitation sur son périmètre d'exploitation minière artisanale.

Protection vis-à-vis de l'activité minière industrielle

La zone d'un permis de recherche ou d'un permis d'exploitation minière industrielle n'empiète pas sur la zone d'une autorisation d'exploitation artisanale sous réserve d'une entente entre l'artisan minier et l'opérateur minier industriel.

La commercialisation des substances minérales issues de l'exploitation artisanale

Elle est faite par les commissionnaires qui sont des personnes morales ou physiques de droit camerounais, sous réserve d'une autorisation du ministre des mines et l'ouverture d'un bureau d'achat. L'autorisation est accordée 60 jours au maximum après le dépôt du dossier complet pour 04 ans renouvelables. L'artisan mineur vend son produit minier chez le commissionnaire qui peut revendre ou exporter. Il est recommandé d'installer le bureau d'achat le plus proche possible des zones d'exploitation.

Dispositions environnementales

Le nouveau code minier prévoit un cahier de charges relatif au respect des préoccupations environnementales, pour l'artisanat minier

1.4.2.2. Dispositions financières

Carte individuelle de prospecteur

- Octroi : 5 000 FCFA
- Renouvellement : 10 000 FCFA.

Autorisation d'exploitation artisanale

- Octroi : 30 000 FCFA
- Renouvellement : 50 000 FCFA
- Transfer : 100 000 FCFA
- Redevance superficielle : 5 FCFA / m² /an
- Taxe ad valorem : 3% pour les métaux précieux, 8% pour les pierres précieuses,
- 2,5% pour les métaux de base et 2% pour les gîtes géothermiques et les eaux.

L'autorisation d'exportation et de transit : 50 000 FCFA / lot

Autorisation d'ouverture d'un bureau d'achat (commissionnaire)

- Octroi : 200 000 FCFA
- Renouvellement : 200 000 FCFA.

L'exploitation artisanale des substances de carrière

L'exploitation artisanale des substances de carrière est libre dans la zone désignée par l'autorité des mines territorialement compétente sous réserve du paiement d'une taxe communale.

En conclusion, le nouveau code minier et le décret pris pour son application font de l'artisan minier un chef d'entreprise. Toutes les meilleures pratiques nécessaires à la bonne organisation et au bon développement de l'artisanat minier sont compatibles avec ce cadrage juridique. IL reste donc à construire la meilleure stratégie de développement de l'artisanat minier et la mettre en œuvre. Ainsi, cette activité diversifiée de par ses avantages en rapport avec la lutte contre la pauvreté et le développement du Cameroun, pourra rivaliser avec l'activité minière industrielle tout en restant son support promotionnel.

2eme PARTIE : LE DEROULEMENT DE L'ACTIVITE SUR LE TERRAIN

2.1. L'EXPLOITATION MINIERE ARTISANALE

Pour mieux cerner les étapes de l'exploitation minière artisanale d'une part et les détails différenciés du processus d'exploitation, nous avons distingué 2 phases à savoir la phase pré-exploitation et la phase d'exploitation proprement dite. Dans chacune de ces phases, nous avons regroupés les sites en fonction de leur conformité à la légalité.

2.1.1. La phase pré-exploitation

Elle est le préalable à toute activité d'exploitation proprement dite. Il s'agit essentiellement du défrichement et de la prospection. Cette prospection regroupe les divers moyens de s'assurer de la présence du minerai avant d'engager les travaux d'extraction.

Avant de se livrer à quelque sondage, il faut trouver le moyen d'accéder au sous-sol. La principale activité ici consiste à effectuer le débroussaillage de la zone jugée digne d'intérêt. Généralement, cela se fait sur un espace réduit qui correspond à peu près à l'espace à forer et à celui sur lequel les stériles issus de l'excavation du puits vont plus tard être déversés.

Dans la plupart des cas, en plus du site d'exploitation, il faut également défricher à quelques mètres de là un autre espace qui servira à installer le campement dédié aux besoins de logement. Cette logique du défrichement est partagée par tous les sites en dehors de quelques-uns sur lesquels les artisans n'ont pas jugés utiles de s'établir à proximité du chantier d'extraction. La plupart du temps, il s'agit des chantiers situés à moins de 10 km d'un village classique d'où viennent et repartent les mineurs chaque jour de travail.

Pour ce qui est de la prospection, les logiques de travail ne sont pas les mêmes sur tous les sites. En effet, on observe une certaine différence entre les sites sous contrôle CAPAM et ceux qui sont sous le contrôle des seuls artisans miniers.

2.1.1.1. Dans les sites contrôlés par le CAPAM

L'activité de prospection est tout d'abord mise en œuvre, par des mineurs expérimentés qui sondent le sol à la recherche de sites fertiles en substances minérales. Dans l'hypothèse où le site visé se révèle riche en minerai, les artisans miniers se rapprochent du CAPAM, en vue de l'obtention de l'autorisation d'exploitation artisanale, délivrée par le Délégué des mines territorialement compétent. Le CAPAM se charge d'aider les ouvriers au niveau de la phase administrative, en mettant en œuvre pour leur compte, toute la procédure, jusqu'à l'obtention du permis d'exploitation artisanale.

La formation des équipes de travail

La particularité des sites qui travaillent en coopération avec le CAPAM réside en ceci que cette structure leur apporte le soutien logistique nécessaire à l'exercice de leur activité, notamment l'appui matériel et technique.

Préalablement à la fourniture de matériel proprement dite, les ouvriers des sites légaux ont l'obligation de se constituer en GICAMINES¹⁰. Il s'agit de regroupements de travailleurs tous exerçant dans ce secteur. Ils doivent être constitués en groupes de 50 artisans miniers. Après légalisation et enregistrement auprès du CAPAM, ces GICAMINES peuvent avoir accès au matériel qui leur permettra de commencer le travail.

L'appui matériel se fait sous la forme d'un apport en outils de travail, tels que les pelles minières localement connues sous l'appellation de 'pelles bokassa', les bêches, les barres à mines, les motopompes, les tamis qui sont indispensables dans l'activité.

Figure 1: Tamis de l'artisan minier dans différents chantiers de la Boumba et Ngoko



Les motopompes font l'objet de location auprès du CAPAM, pour la somme de 5.000 francs par jour, auxquels s'ajoutent les frais de carburant destiné à les faire fonctionner. En cas de défaillance, les mécaniciens du CAPAM ont la mission de les réparer.

Le prix des autres éléments du matériel sera déduit du prix d'achat des substances minérales après extraction.

2.1.1.2. Les sites contrôlés par les seuls artisans miniers

Les sites contrôlés par les seuls artisans ne fonctionnent pas selon ce schéma. Tant la prospection que l'exploitation et même la commercialisation future sont libres, et s'effectuent au gré des artisans.

La prospection se fait simplement à l'aide de barres à mines et de pioches. Les artisans miniers en charge de cette activité sont généralement les plus anciens et les plus expérimentés. Ils se rendent sur les lieux, le plus souvent le lit des cours d'eaux ou à proximité, en raison de ce que le processus de sédimentation qui forme le minerai est réputé

¹⁰ Groupements d'Initiatives Communes des Artisans Miniers

s'y effectuer. La prospection proprement dite consistera à creuser le sol à l'endroit choisi, jusqu'à atteindre la couche de gravier au sein de laquelle se niche le minerai. Dans le cas où cette couche est présente, les mineurs en déduisent que la zone est fertile en substances minérales, sinon le chantier est abandonné. Mais la plupart du temps, le site est jugé susceptible d'être productif parce que ces mineurs disposent de quelques indices de fertilité qui les poussent à travailler à un point et pas à un autre. C'est notamment le cas de ces petites pierres noires dans les pôles miniers CAPAM et Nyabonda ou des morceaux semblables à de la glace (blanc cristal à l'aspect visqueux et translucide) dans le pôle minier de Zéga.

Figure 2: Pierres noires, indice de la présence de diamant dans un chantier dans le pôle minier CAPAM



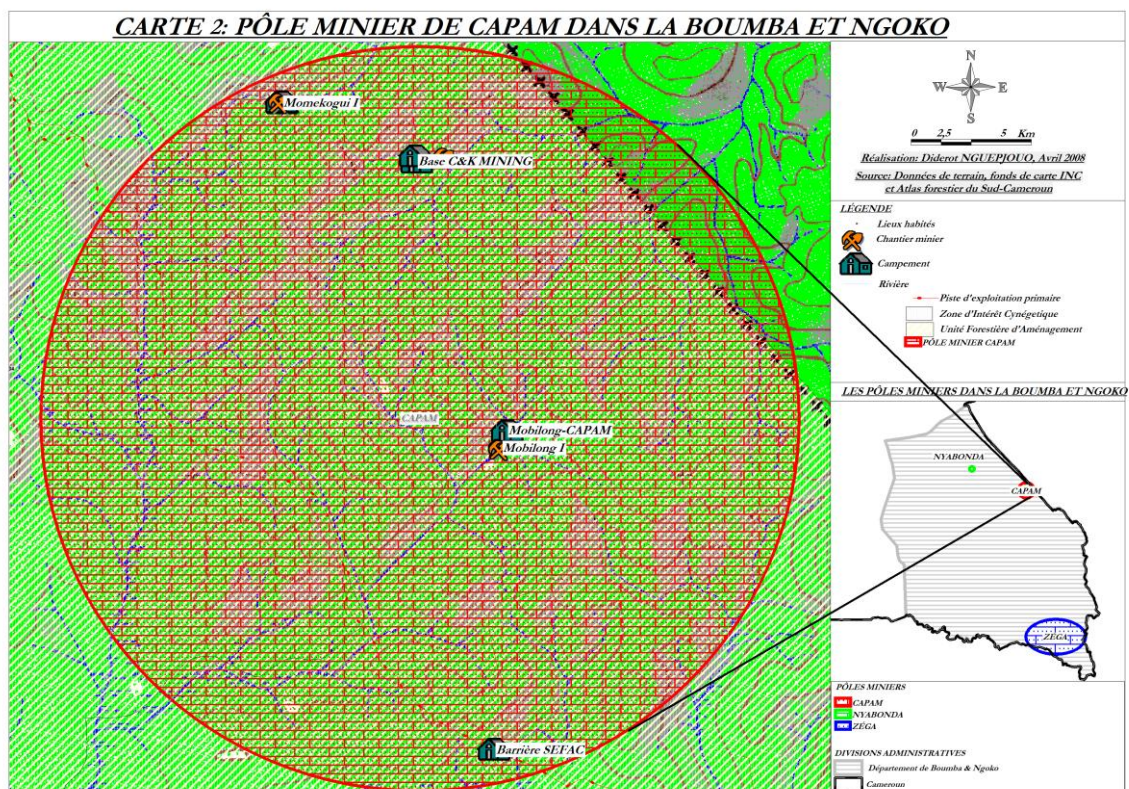
Une fois l'indice de productivité trouvé, les mineurs peuvent alors passer à la phase de production proprement dite.

2.1.2. La production proprement dite

Cet aspect de la production sera étudié du point des chantiers légaux c'est-à-dire contrôlés par le CAPAM d'une part, et des sites exploités et contrôlés par les seuls artisans d'autre part. Les sites du village Nyabonda se trouvant dans une situation intermédiaire.

2.1.2.1. La production dans les sites légaux

Il s'agit ici des sites de Mobilong, Momekogui et Montchombi situés dans le ressort du village Mboy, tous à plus d'une centaine de kilomètres de Yokadouma. La particularité de ces sites tient en ce qu'ils sont fréquentés par des artisans miniers organisés en GICAMINES, qui sont des regroupements d'au plus 50 artisans, ce qui leur permet non seulement d'obtenir du matériel de travail du CAPAM, généralement pelles, pioches et motopompes, mais également un soutien de la part des géologues de cette structure ainsi que l'obligation de lui revendre leur production.



Le village Mboy : historique.

Le village Mboy est composé de résidents en provenance d'Angola, en raison des guerres tribales qui s'y déroulaient. La légende locale raconte que ces hommes auraient traversé le fleuve alors appelé « Dja » actuelle Kadei, sur le dos d'un serpent mystique. A leur arrivée au Cameroun, ils s'établiront dans le village appelé « Bièmo », qui est actuellement une zone forestière. Ils sont installés sur le site actuel depuis 1933, sous la colonisation allemande. Le nom Mboy est celui que le premier chef Moy Jean donna au cours d'eau qui traverse le village. Divisé en deux (Mboy 1 et 2) par son fondateur, le village de Mboy 2 est dirigé à ce jour par son petit fils. La langue parlée est le « Mbimo ».

Le site de Mobilong

Situé à une quarantaine de km du village Mboy, le site de Mobilong se trouve implanté au cœur de la forêt.

Le lieu d'exploitation proprement dit se situe en deçà du campement des artisans miniers sur le cours de la rivière Mobilong. Le chantier est divisé en une dizaine petits sites, représentant chacun une phase différente du processus de production, dans le but non seulement d'assurer une production constante, mais aussi de conférer la plus grande compétence technique dans la phase d'activité, les ouvriers étant responsabilisés.

La phase d'excavation

Au premier trou, une dizaine d'ouvriers répartis en deux groupes, en général des apprentis procèdent à l'ouverture d'un nouveau chantier. Une aire de 4m sur 4 est délimitée et constitue la nouvelle parcelle d'extraction. Il sera procédé par la suite à l'agrandissement du chantier ainsi ouvert. A l'aide de pelles, de pioches et de barre à mines, les ouvriers creusent le sol jusqu'à une profondeur de 3 mètres (en général) où se trouve la couche de gravier diamantifère localement appelée « bon cœur ». Ils ont la responsabilité d'abattre les arbres qui se trouvent dans le périmètre d'excavation. A ce sujet une technique intéressante est utilisée : la terre qui entoure l'arbre est progressivement enlevée, au point de dénuder complètement les racines et l'arbre s'effondre.

La phase d'extraction

C'est un stade plus avancé d'un point de vue technique. Des manœuvres munis de pelles et pieds nus sont au fond du trou, duquel ils rejettent le gravier aurifère ou diamantifère. Les abords du trou sont garnis d'un lit de feuilles pour empêcher le retour des mottes de terre, qui sont très friables, en raison de ce que dans la région la terre est gorgée d'eau.

Figure 3: Quelques puits en phase d'extraction de minerais



C'est également un travail dangereux en raison de la nature des travaux qui exigent de la robustesse, et du manque total de protection des ouvriers qui bien qu'œuvrant avec des instruments très coupants, tels que les pelles sur lesquelles ils prennent appui de leurs pieds nus.

La difficulté à ce stade est la gestion des écoulements d'eau très importants vu que l'on se trouve dans une zone forestière. Pour ce faire, les travailleurs disposent de motopompes mises à leur disposition par le CAPAM, grâce auxquelles l'eau est aspirée hors des chantiers. Le gravier est alors extrait du sol et expédié vers une autre partie du chantier.

La phase de lavage

Chaque artisan minier a ici devant lui un tas de ce gravier précédemment extrait. A l'aide d'une pelle, il verse dans un tamis à très grosses mailles une ou deux pelletées de gravier, qu'il immerge dans le cours d'eau. Les plus gros déchets sont retenus par les mailles, tandis

que les plus petits se déposent dans un tamis aux mailles très fines, placé aux pieds de l'artisan dans le cours d'eau.

Figure 4: Quelques étapes du lavage du gravier ('bon coeur')



Ce nouveau gravier aux grains beaucoup plus fins, recèle de diamants, qui sont en majorité de petite taille. Un petit instrument de la taille d'une carte téléphonique et taillé dans une matière plastique rigide, permet de trier ce gravier et d'en retirer les diamants. Les diamants plus lourds que les grains de gravier, se déposent au fond des tamis.

Figure 5: Tamis de lavage et plaque de tri du gravier ('bon coeur')



Reconnaître un diamant demande une certaine expérience.

« Nous reconnaissons les diamants à leur brillance tout d'abord. Car il y en a des noirs, des rouges, des verts, des translucides...etc. il n'est donc pas judicieux de s'en tenir uniquement au critère de coloration. De plus ils sont plus lourds que la simple pierre, et très glissants. De ce fait, ils présentent une tendance à se glisser au fond des tamis ». Kenavo pierre travailleur sur le site de Mobilong.

Figure 6: Quelques spécimens de diamant et des poussières d'or



Les problèmes de l'exploitation

Sur le site de Mobilong, ils sont de nature diverse : tout d'abord la question de la qualification des artisans miniers, ensuite les problèmes de santé, et enfin les difficultés dues à la revente des pierres extraites.

Malgré les nombreux séminaires de formation du CAPAM, la qualité technique dans ce secteur d'activité se fait encore rare dans la région. Ce qui conduit à la déperdition d'une partie du minerai. Comme conséquence à cela, les artisans sont souvent contraints de revenir sur les anciens sites d'exploitation, où ils trouvent encore du produit.

Le paludisme sévit de manière endémique dans la région, plus particulièrement dans ces sites immergés en pleine forêt. De nombreuses maladies intestinales dues à la qualité de l'eau de boisson ont été recensées. Les structures de santé prévue par le CAPAM dans ses missions se font toujours attendre, tandis que la maladie effectue ses ravages. A cela, il faut ajouter les divers maux liés à l'activité et aux efforts physiques intenses qu'elle impose : hernies, lumbagos, quelquefois même ictères de foie.

En ce qui concerne la revente du produit, les artisans miniers formulent de nombreux griefs à l'encontre des modalités de gestion du CAPAM, unique opérateur de la région dans ce secteur :

- Le non respect du barème légal d'achat des diamants.
- L'approvisionnement insuffisant du fond d'achat mis en place à cet effet.
- Le caractère défectueux, voire douteux du matériel de pesée des pierres, telles que les balances.
- La maintenance du matériel de production est mal assurée, notamment en ce qui concerne les motopompes.
- L'achat de pierres sans observation des formalités prévues à cet effet.
- L'achat des pierres au noir par les responsables même du CAPAM qui se réservent le droit de les revendre par la suite à la structure.

« Les trois critères de jugement d'un diamant sont sa couleur, sa taille et sa pureté. Le barème légal prévoit que plus une pierre est pure et grosse, plus elle a de la valeur. Mais les responsables du bureau d'achat n'hésitent pas à trouver des imperfections à une pierre pourtant pure, pour en faire baisser le prix. Souvent même l'estimation du poids est faite au jugé, et toujours au détriment de l'artisan ». Kokolo Anatole un artisan diamantaire.

Le site de Momekogui

Site privé situé à une quinzaine de km du village Mboy, il appartient à monsieur Kokolo Anatole qui accompagné de ses deux femmes et de son frère cadet, se livre à l'extraction de l'or et du diamant.

Les activités d'extraction se mènent de la même manière que celle décrite plus haut, avec des légères différences quant à l'intensité des travaux. Bien que les activités soient menées conjointement, au terme de l'extraction, le gravier sera réparti par le chef de chantier entre ses subordonnés. Chacun des ouvriers pourra donc procéder au lavage de son gravier, et le produit retiré constituera sa part, à condition toutefois d'en reverser la moitié au chef de chantier.

Ce mode de gestion rudimentaire de l'exploitation obéit cependant à quelques règles strictes :

- nul ne doit toucher à la part de l'autre.

C'est une exigence fondamentale de ce type d'exploitation. Quand bien même un des artisans serait absent, personne ne doit ne serait ce que mettre la main sur sa part, quitte à ce que celle-ci soit complètement emportée par les eaux de pluie.

- l'observation des sacrifices rituels

Les artisans sont persuadés de ce que s'attirer les bonnes grâces des fées des eaux ('*Miamedibo*') en langue locale est l'unique moyen de trouver du minerai.

L'or et les diamants extraits sont revendus au site CAPAM de Mobilong, lequel achète le gramme d'or à 7.500 francs CFA. Les diamants sont achetés selon leur poids et leur pureté. Leur poids est estimé en points, et il faut 100 points pour faire un carat. Il est malaisé de faire une estimation de la production du site de Momekogui en raison de ce que les travailleurs du chantier ne tiennent pas de registre de compte de la quantité de minerai extrait, et que les responsables du site CAPAM de Mobilong étaient absents lors de notre passage.

A Momekogui, les problèmes sont pratiquement les mêmes que ceux de tous les sites de production de la région. Aux nombreux cas de maladies, s'ajoutent ceux provenant de la revente des pierres. Les artisans reprochent également au CAPAM de n'avoir pas tenu sa

promesse de leur fournir du matériel destiné à la pratique d'activités alternatives, notamment l'agriculture.

Le site de Montchombi

Distant d'une dizaine de km du site de Momekogui, ce site situé sur le cours d'une rivière dont le nom nous est inconnu. Il est exploité par une vingtaine d'employés, qui exploitent de l'or, du diamant et aussi du carbone.

Les méthodes de travail y pareilles à celles plus haut décrites. On note ici que la population des artisans miniers est majoritairement composée de ressortissants de la République Centrafricaine. Cet état de choses tient en ce que l'exploitation de diamants étant somme toute relativement récente dans notre pays, seuls les centrafricains disposent réellement des connaissances nécessaires à la pratique de cette activité. Leur présence s'explique donc non seulement par des raisons de proximité (on est dans une zone frontalière), mais aussi parce que c'est auprès d'eux que les locaux apprennent les subtilités de l'activité.

Les problèmes relevés ici sont également les mêmes que ceux des autres chantiers, tous dans l'aire géographique du CAPAM.

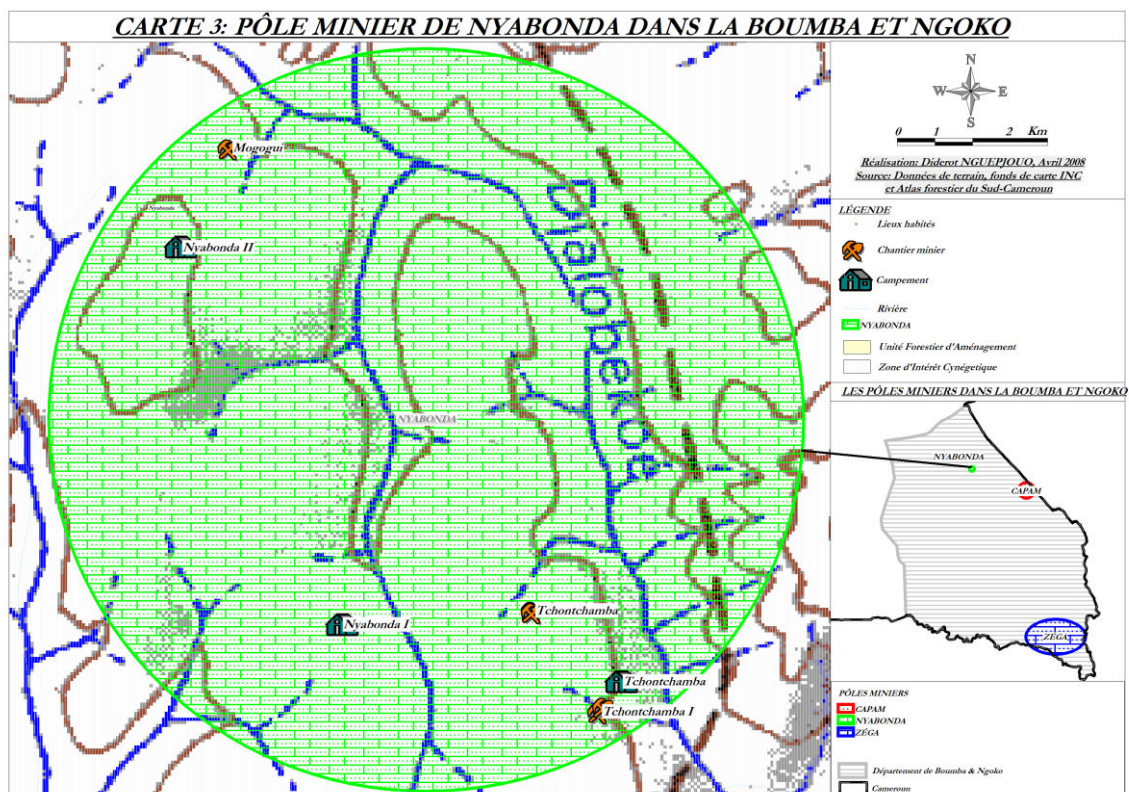
2.1.2.2. Nyabonda, un village minier en transition

Historique

Ce site d'exploitation est situé dans le village Nyabonda, à 14 km au moins de la ville de Yokadouma. Il est né de la volonté d'une ONG américaine dénommée '**Save the children**' dans les années 60, de promouvoir l'éducation et la santé dans cette région. Une école d'infirmiers y ayant été construite par ces soins, elle a joué le rôle d'aimant auprès des populations locales qui y sont restées après le terme de cette initiative. Le village compte aujourd'hui un peu plus d'un millier d'habitants qui tentent d'améliorer leur quotidien grâce à l'extraction aurifère. Le CAPAM n'y a pas encore fait son entrée mais quelques-uns des artisans collaborent avec cette structure et se mettent progressivement dans la logique de fonctionnement de CAPAM avec notamment la formation de GICAMINES et l'acquisition du matériel qu'octroie le cadre d'appui.

Le lieu de travail

Situé à 7 km au cœur de la forêt, le site sur lequel travaillent les habitants de ce village est celui de Tchontchamba, et est situé sur la rivière du même nom. Ouvert il y a de cela 04 ans, il est dédié à l'extraction aurifère. Y avoir accès en qualité d'artisan n'est pas difficile, il faut se munir de son matériel de travail, ensuite passer un accord avec le chef de chantier qui vous désigne une parcelle pour y travailler, en échange de la moitié de la première production.



De l'aube au crépuscule, armés de vieilles pelles et de quelques pioches et barres à mines, hommes femmes et enfants font inlassablement des trous dans le lit de la rivière et des quelques ruisseaux attenants.

La particularité du site est de produire de l'or non pas seulement en poudre, mais aussi et beaucoup plus en grains. Après avoir ouvert un trou dans le lit de la rivière, les orpailleurs en retirent de la boue mêlée de gravier. Cette boue est reversée dans des tamis pour y être lavée, à grande eau. Les grains et les poussières d'or plus lourds que la boue se déposeront au centre de la batée placée en dessous.

De l'avis des travailleurs de Tchontchamba, la production du chantier est en nette régression. Lors de son ouverture il y a 04 ans, le minimum en termes de récolte était de 50 grammes par jour et par artisan.

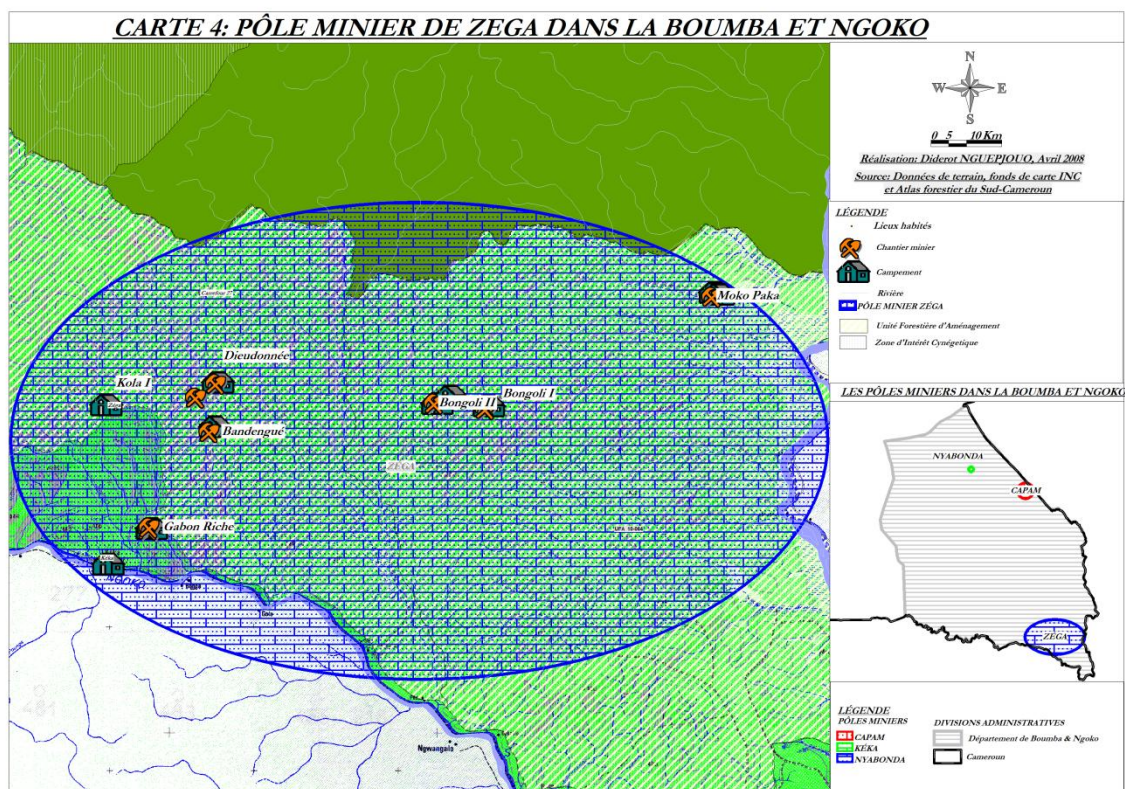
« En ce temps, le chantier de Tchontchamba grouillait de monde. Les gens venaient de partout s'y installer, et le commerce y était florissant. Mais nous avons, faute de bonnes connaissances géologiques, perdu le filon. Ce qui fait qu'aujourd'hui, c'est à peine si chacun de nous peut ramener eux ou trois grammes par jour, de quoi acheter le strict nécessaire pour la famille ». Moulignouri André ancien chef de chantier.

Les problèmes

- Les artisans miniers de ce village se plaignent du manque de matériel de travail. Ce qui rend d'autant plus la tâche ardue que le sol est meublé de pierres et de roches qu'il est impossible de percer à l'aide du matériel de travail ordinaire.
- Le CAPAM ayant effectué une visite dans le village, il en était ressorti l'obligation pour les orpailleurs de se constituer en GICAMINES pour avoir accès au matériel. Ce qui a été fait, puisque les orpailleurs sont aujourd'hui groupés en 02 GICAMINES, qui ont reçu du matériel. Pourtant, les artisans reprochent au CAPAM son manque de suivi qui a permis aux délégués desdits GICAMINES d'utiliser le matériel non pas de manière communautaire, mais dans des sites privés en forêt autres que ceux prévus initialement.
- Le manque de centres de soins se fait cruellement sentir, car le travail est exigeant physiquement. Le paludisme règne ici en maître absolu, accompagné de hernies, de lumbagos.
- L'extraction aurifère a un effet néfaste sur l'éducation des enfants qui désertent les écoles pour se livrer à cette activité dans la forêt.

2.1.2.3. Les sites artisanaux

A la différence de sites légaux et même ceux du village Nyabonda observés plus haut, les sites artisanaux ne font pas l'objet d'une quelconque procédure dans leur mode de formation. Les artisans miniers y décident en toute liberté de s'établir sur un site donné, exploitent du minerai selon leurs besoins et le revendent à tous ceux qui désirent en faire acquisition. C'est le cas des chantiers de Zéga, Kola, Kobemba, Gabon Riche, Moko Paka et Mongoli.



Le chantier de Zéga (PK 14)

Situé au Sud-Est Cameroun, dans l'arrondissement de Moloundou, il est riverain de l'UFA 10.064. La distance qui le sépare du village Kéka est de 14 km d'où il tire son nom de PK 14, et environ 74 km de la ville de Moloundou et 250 km de celle de Yokadouma. Il s'étend sur 07 km et est limitrophe de Kéka par la rivière Bango.

Historique

Crée il y a 17 ans par le chef Abessebou Ferdinand, Zega signifie « familles réunies ». Il doit son existence aux multiples ressources naturelles dont il dispose, et à sa position géographique qui le place à un carrefour, à la fertilité de son sol.

Partis de Kéka et de Mbendja, en aval de la rivière Ngoko, pour cette terre promise, le chef et ses amis s'y sont installés car la zone était propice à la pratique de leurs activités habituelles (chasse, pêche, récolte des produits forestiers non ligneux).

Une cohabitation pacifique s'est instaurée avec les populations Baka trouvées sur les lieux, ce qui en fait désormais un village mixte, Baka et Bantou.

Le décès du fondateur en 2001 a donné lieu à son remplacement par son neveu Melo Robert qui éprouve quelques difficultés parce que non reconnu officiellement, mais attend de l'être par les autorités administratives.

Les problèmes du village

- le village Zéga fait face à des difficultés telles que le manque de structures sanitaires, scolaires, il n'y a pas de fourniture d'électricité, ni d'eau potable.
- Les populations ont été oubliées lors du plan de zonage et se retrouvent partiellement installées dans l'UFA 10.064.
- Les populations sont en attente d'expulsion du domaine permanent de l'Etat, impropre à l'habitation d'après la loi.

Les sites d'exploitation de Zéga

Il s'agit des chantiers de Kola, Kobemba 1 & 2, ainsi que de celui dit Gabon riche. Les populations de ce village se rendent également sur les chantiers de Moko Paka et de Bongoli pour y chercher de l'or.

Le chantier de Kola

Il est situé à 14 km du village PK14 (plus précis), au cœur de la forêt et dans l'UFA 10.064, qui est légalement sous le contrôle de la société forestière (à préciser). L'exploitation minière qui s'y mène concerne essentiellement l'or, en grain et en poussières.

Onze personnes travaillent sur le chantier, dans le lit de la rivière Mekia.

Le chantier de Kobemba 1

Il est situé à 07 km de la ville de Kéka. Six ouvriers travaillent sur le site, et le campement est à l'abandon, en raison de ce que la distance séparant le site d'exploitation et la ville étant courte, les ouvriers préfèrent rentrer passer la nuit en ville pour revenir le matin.

Le chantier de Kobemba 2

Distant de quelques centaines de mètres du premier, il n'est utilisé qu'en période de haute exploitation et par quelques orpailleurs, dans les mêmes conditions que son voisin.

Le chantier dit Gabon Riche

Il tire sa dénomination du fait qu'un lingot d'or portant l'inscription « Gabon riche » y aurait été trouvé. D'après les ouvriers travaillant sur place, l'extraction aurifère dans cette partie de la province date de la colonisation allemande. Ce sont eux qui auraient fait fondre des lingots du type de ceux qui ont été trouvés à maintes reprises par les artisans miniers.

Le chantier de Moko Paka

Moko Paka est un petit chantier d'une dizaine d'artisans miniers qui évoluent dans les UFA 10-064 de SEFAC. Ils sont généralement ce qu'on y appelle les 'venants' (allogènes) provenant de la zone de Bétaré-Oya ou Batouri en quête d'autonomie. C'est un chantier

particulièrement enclavé qui se trouve à plus de 50 km de Zéga. Les activités s'y déroulent de manière saisonnière (Saisons sèches).

Le chantier de Bongoli

Il existe 3 chantiers qui portent le nom de Bongoli du fait qu'ils sont localisés sur le fleuve du même nom. Ce sont des chantiers de petite taille qui sont aussi sujets à la saisonnalité comme à Moko Paka. Aussi ceux-ci sont localisés dans l'UFA 10-064. Les procédés sont à peu près les mêmes depuis le défrichement jusqu'au lavage du 'bon cœur' que dans les autres sites artisanaux. De même, ils ont aussi les problèmes en commun.

Les problèmes d'exploitation

- le premier problème en termes d'exploitation reste le manque de matériel. Les structures légales d'appui n'ayant pas encore fait leur apparition dans la région, les artisans miniers utilisent pour leurs activités du matériel déjà très usagé, ce qui rend les activités très difficiles, notamment en raison de la nature des sols, qui regorgent de pierres, et qu'il est malaisé de traverser sans outils adéquats.
- la situation géographique des sites d'exploitation pose également problème, dans la mesure où étant très distant des zones habitées, les orpailleurs sont livrés à eux-mêmes, tant en ce qui concerne l'alimentation que l'écoulement du produit extrait.
- Les difficultés inhérentes à la nature forestière des sites se fait également sentir, avec la présence endémique du paludisme à laquelle se joint l'absolue absence de structures de santé à proximité.
- Les ouvriers se plaignent également de leurs lacunes en matière de techniques d'extraction de l'or, qui leur garantirait une production plus abondante, donc une meilleure qualité de vie.

Les problèmes de commercialisation

- la main mise des commerçants locaux sur les filières de commercialisation.
- Les cours du minerai qui varient en raison de l'humeur des acheteurs et de la tête de l'artisan minier, sans jamais s'arrimer au cours internationaux.
- Les grandes distances qui séparent les sites des lieux de vente, et met les orpailleurs à la merci des acheteurs.

En règle générale, l'or se vend dans cette partie du pays en grammes et en décigrammes. le gramme d'or varie entre 6.000 et 7.500 francs CFA. Cependant la vente se faisant de gré à gré, il arrive souvent que le commerçant sentant l'artisan dans le besoin, négocie le gramme à quatre, voire trois mille francs.

Une autre modalité de commercialisation est celle qui se fait sur les sites. Les acheteurs, souvent des collecteurs locaux, se déplacent de site en site, munis d'argent et de produits de

première nécessité. Lorsque l'entente ne se fait pas sur le prix d'achat il est procédé à un troc entre les marchandises et l'or.

Les orpailleurs reprochent aux acheteurs la malhonnêteté dont ils font preuve lors de l'achat du minerai. Le plus souvent, les balances ont truquées, et en cas d'achat par décigrammes, les manœuvres sont encore plus vicieuses : l'unité de mesure du décigrammes dans la région est le décigramme, matérialisé par une bûchette d'allumette. Ce qui se passe la plupart du temps, c'est que les acheteurs font bouillir ces allumettes dans de l'huile afin de les alourdir. On obtient par ce fait un surplus d'environ deux décigrammes par gramme.

Les aspects culturels de l'exploitation

Les sites d'exploitation aurifère sont par excellence les lieux d'expression des croyances et traditions locales. De la superstition à la générosité, tout ce qui caractérise les sociétés africaines dans leur pureté y sont présents.

De la superstition dans l'extraction aurifère

Dans la quasi-totalité des sites recensés, il a été constaté la présence d'autels et de lieux de culte aux divinités locales. Ces autels faits de feuilles et de branchages, sont dédiés aux fées des eaux, en langue locales les « Miamedibo » qui sont selon les artisans celles qui dispensent la bonne fortune sur les chantiers. Ces fées des eaux sont réputées aimer les sacrifices. Aussi leur offre-t-on des œufs, de l'argent, ainsi que toute nourriture partagée par les ouvriers sur le lieu de travail.

D'après les orpailleurs, il ne peut y avoir production sans sacrifices aux fées des eaux.

« Il arrive que les fées nous fassent part de leur volonté, notamment par les songes. Le chef de chantier se verra averti au courant de la nuit de ce que la fée veut, et il fera le nécessaire. Il peut s'agir d'un sacrifice animal, en argent, ou même humain ! ». Kokolo Anatole chef du site de Momekogui.

Bien que cet aspect ésotérique ne puisse être démontré, il continue de rythmer la vie dans les carrières de la province de l'Est.

Cette tendance à l'ésotérisme est de plus en plus battu en brèche par les avancées faites par les mouvements religieux d'obédience diverses au sein de la province. De moins en moins, les artisans ne se croient obligés de souscrire aux exigences de la superstition.

« De plus en plus les artisans se libèrent de cette idée reçue selon laquelle l'on ne peut avoir de récolte que si l'on ne fait des sacrifices. Et cela est dû à l'action de l'église, qui libère les travailleurs de ces croyances qui quelquefois les ont même poussé à abandonner leurs lieux de travail, soi-disant sur injonction des fées des eaux ». Kanyassue Jean Louis, pasteur et artisan minier sur le site de Mobilong.

Il en résulte que dans les sites d'exploitation cohabitent deux mouvements : l'animisme d'une part, et les croyances judéo-chrétiennes d'autre part.

Outre les courants religieux, il persiste au sein de la communauté des artisans miniers un certain état d'esprit, qui caractérise généralement les sociétés africaines : la solidarité et l'entraide. Pour ce qui est de la solidarité, elle se manifeste au niveau des modalités de partage des tas de gravier aurifère. Une modalité de gestion courante est celle en vigueur dans la majorité des sites et selon laquelle un tas de gravier donné est donné, et personne ne peut rien y changer. De plus, en l'absence du titulaire du tas concerné, nul ne touche à sa portion, même si elle devait se perdre, sous peine de s'attirer la malédiction des fées qui gardent les chantiers.

2.2. LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA MINE

Une fois le minerai obtenu, qu'il s'agisse de l'or ou du diamant, il faut ensuite trouver le moyen de le commercialiser. Il existe deux processus de commercialisation fort contrastés selon que l'on se trouve dans la zone de couverture du CAPAM ou non.

2.2.1. Les acteurs de l'achat des minerais

2.2.1.1. L'acteur légal

Dans le premier cas, le processus est relativement facilité en particulier pour les artisans mineurs qui exercent sur le site de Mobilong, site qu'ils partagent avec les services locaux du CAPAM dont le bureau d'achat. Il s'agit de trouver et le contact avec le bureau d'achat est immédiat. La vente peut alors se faire dans des conditions fixées par le CAPAM. Mais bien souvent, le processus peut être grippé intentionnellement et ce, au détriment des artisans. Il s'agit entre autre du discrédit jeté sur le minerai en vente par l'agent du bureau d'achat. Cela peut concerner aussi bien la qualité (minerai sale, minerai perforé...) ou la quantité (absence de balance pour la pesée, évaluation par tâtonnement des volumes proposés...). Dans l'un ou l'autre cas, le vendeur ne dispose pas d'autres possibilités, il est littéralement obligé de vendre pour être en mesure de faire face aux charges de production. On peut déplorer une absence de transparence dans les opérations tels les barèmes d'achat qui ne sont pas à la disposition des vendeurs qui ne sont pas toujours au fait des prix pratiqués. A la direction du CAPAM à Yaoundé, personne n'y est au courant de l'existence d'un quelconque barème d'achat. Par contre, il existe une tarification locale que le bureau d'achat adopte pour les opérations d'achat du site.

Il faut noter que les achats de CAPAM sur l'ensemble des sites sur lesquels il intervient a permis de canaliser 50 kilogrammes d'or en 2006 et 300 carats de diamant, une opération qui a généré près de 250 millions de francs CFA au profit des populations et de la

municipalité notamment. Une partie de cet argent entre dans le revolving fund, une autre dans l'amortissement du matériel, une troisième, qui représente 3% pour l'or, 8% pour le diamant, paye la taxe ad valorem à l'Etat. 50% de cette taxe est versée au Trésor public, 15% à la mairie, 10% aux populations et 25% aux organismes de suivi et de contrôle¹¹.

Si les artisans des autres sites de production sous l'influence du CAPAM partagent ces difficultés avec ceux de Mobilong, les leurs sont amplifiées par la distance à parcourir « la marche à pieds », la fatigue... qui ne leur laissent pas le choix face aux propositions parfois désavantageuses que peuvent leur faire les acheteurs. Cette situation déjà peu reluisante est pourtant meilleure en comparaison de ce qui s'observe dans les autres chantiers de la Boumba et Ngoko.

2.2.1.2. Les acteurs locaux : boutiques, collecteurs ambulants et expatriés

Dans le deuxième cas, la commercialisation du produit de la mine est un véritable chemin de croix. Il est certes clair que la découverte du minerai n'est guère aisée mais sa vente l'est tout aussi. En effet, en l'absence de collecteur ambulant qui vient acheter sur le chantier, Il faut aller trouver l'hypothétique et véreux acheteur à plusieurs km du site de production. Cet acheteur peut être un collecteur ambulant (Camerounais ou non) ou sédentaire (gérant de boutique) dans le centre commercial du village le plus en vue dans la région. Ainsi, les mineurs de cette région font face aux mêmes travers de l'acheteur évoqués plus haut.

Les collecteurs locaux d'or disposent d'autres méthodes leur permettant de mettre la main sur la production. En période de petite saison des pluies, ils se déplacent de chantier en chantier, munis de leurs marchandises l'idée est de se livrer au troc entre le minerai et les marchandises de première nécessité ou dont les artisans sont friands, à l'instar des cigarettes et des sachets de whisky. La production est ainsi cédée au gré des besoins, et non de sa valeur réelle.

A notre connaissance, l'activité de collecteur tout comme celle d'artisan minier s'exercent ici au mépris de la réglementation.

2.2.2. Comment s'organise cette activité ?

Il n'existe pas d'organisation formelle si ce n'est celle d'ailleurs encore perfectible de CAPAM. Car globalement, l'activité s'exerce de manière anarchique. Il suffit alors d'avoir d'une part pelle minière ou non et batée et d'autre part des biceps à valoriser pour devenir artisan minier. Il est vrai qu'il faut aussi avoir la capacité de distinguer le minerai d'entre toutes les autres particules contenues dans la boue extraite des fosses. Et c'est là qu'intervient le mimétisme très en vogue sur les sites miniers qui à mesure de l'expérience, on finit par avoir une certaine maîtrise de la pratique de l'activité.

¹¹ <http://www.cameroon-tribune.net/article.php?lang=Fr&oled=j03012008&idart=7684&olarch=>

Ainsi, depuis l'obtention du puits jusqu'à la sélection par lavage du minerai, rien ne semble particulièrement organisé. Toutefois, il faut reconnaître que les phases de l'activité d'extraction sont identiques sur le même site et varient très faiblement d'un site à un autre. Bien souvent, le plus expérimenté du site qui se trouve bien souvent être un mineur d'origine Centrafricaine, est le modèle que les autres copient. Ses méthodes, techniques et les outils sont alors adoptées sans réticence ni discernement par ses collègues de site. Cela est vrai à la fois pour les sites sous contrôle CAPAM que pour les autres.

2.2.3. Comment devient-on collecteur ?

Il faut également distinguer 2 processus d'accès à la profession de collecteurs selon que qu'il se fait légalement ou non.

Sur le plan juridique, la collecte des minerais est faite par les commissionnaires qui peuvent être des personnes physiques ou morales de droit camerounais ayant obtenues une autorisation du ministre des mines et l'ouverture d'un bureau d'achat. Une fois ces préalables remplis, le commissionnaire est libre de disposer des produits qu'il achète auprès des mineurs.

Ainsi, on rencontre dans la région un collecteur légal (CAPAM) d'une part et les autres collecteurs informels d'autre part.

Malgré ses imperfections présentées plus haut, les artisans du pôle minier CAPAM disposent à proximité d'un bureau d'achat légal qui remplit sa mission d'achat.

Dans les autres sites, la collecte se fait d'une autre façon. Dans la pratique, l'exercice de la fonction de collecteur n'est conditionné que par la capacité financière dont justifie l'individu qui aimerait accéder à l'activité. Une fois cette condition remplie, il ne reste plus à ce dernier qu'à se rendre d'un site de production à un autre pour collecter le produit de la mine. De l'avis des mineurs, bien que ceux-ci ne disposent pas toujours de balances justes, ils offrent l'avantage de venir jusqu'à eux et de pratiquer parfois les prix avantageux.

2.2.4. Les prix pratiqués

Elle est l'un des points les plus opaques des activités extractives dans la province de l'Est. En raison de la nature essentiellement informelle des techniques de commercialisation, les prix sont souvent définis en fonction de la tête du client, ou de la gravité des besoins auxquels les artisans ont à faire face à l'instant donné.

Dans les sites contrôlés par le CAPAM, l'or est acheté au prix de 7.500 francs CFA le gramme, mais il s'agit là d'une filière de commercialisation légale. Dans les sites artisanaux, le prix du gramme de minerai varie de 5.000 à 7.500 francs selon les périodes soit d'abondance, soit

de rareté. De plus, des quantités inférieures au gramme sont mises dans le commerce, et c'est la porte ouverte aux manœuvres frauduleuses de toutes sortes. La vente de l'or par décigrammes est l'une de ces modalités. Matérialisé par une bûchette d'allumette, le décigramme vaut en principe un dixième du prix du gramme. Seulement il arrive fréquemment que certains collecteurs véreux n'hésitent pas à tremper ces allumettes dans de l'huile pour les alourdir, et gagner ainsi un ou deux « déci » au gramme.

Une situation bien évidemment décrite par les orpailleurs, mais ils n'ont pas les moyens matériels de s'opposer aux collecteurs plus puissants financièrement, et de leur propre avis « l'or ne se mange pas ».

2.2.5. La question de « l'union sacrée »

Il s'agit ici des collecteurs informels de diamant et d'or qui opèrent généralement dans les centres commerciaux de village. Ceux-ci ont exactement le même profil : Ils disposent d'espèces sonnantes et trébuchantes, ils sont musulmans, ils se connaissent mutuellement et pourraient d'un commun accord fixer les prix à pratiquer pour l'achat de l'or et du diamant dans leurs rassemblements. En tout cas, le résultat sur le marché le confirme car en effet, d'une échoppe à une autre, les prix pratiqués sont identiques. Cette « union sacrée » est toujours, comme on peut s'y attendre, au détriment des artisans miniers. Les artisans miniers sont les victimes résignées de ces trafiquants qui opèrent pourtant au vu et au su de tous. Mais ils semblent bien obligés de se soumettre au diktat de ces acheteurs faute de trouver de plus magnanimes ailleurs.

2.2.6. L'usage qui est fait du produit

Sans vouloir évoquer ici le détail des usages classiques et fins de l'or (une valeur de référence et une base pour les transactions monétaires internationales (étalon-or), la bijouterie, l'art pour la dorure, les hautes technologies parce qu'il est inaltérable et que c'est un bon conducteur électrique. Il est notamment employé pour réaliser les microconnexions de certains composants électroniques, en particulier dans les microprocesseurs)¹², nous nous attelons simplement à voir comment l'or de cette région est utilisé par ceux qui l'achètent.

Le CAPAM, l'acheteur légal, se sert du précieux métal collecté au bureau d'achat de Mobilong et ailleurs pour « *la contribution en liaison avec le ministère chargé de la monnaie, au renforcement des réserves d'or du Cameroun dans le cadre d'un partenariat entre le ministère chargé des mines et de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale* »¹³ ;

¹² Microsoft ® Encarta © 2007. © 1993-2006 Microsoft Corporation.

¹³ Arrêté N° 064/PM DU 25 Juillet 2003 Portant organisation et fonctionnement du cadre d'appui et de promotion de l'artisanat minier

Dans le cas des autres acheteurs illégaux, ils constituent simplement une espèce d'intermédiaire entre les artisans miniers et de prochains acheteurs. Ainsi, dans cette phase transitoire précédant l'acheminement du minerai vers le marché ou l'utilisateur final, ces collecteurs s'en servent dans certains cas de monnaie d'échange du Congo voisin et dans d'autres, il est convoyé et revendu dans des lieux appropriés (grandes villes) à meilleur prix. C'est ainsi que d'autres types de trafiquants d'or et de diamant que l'on trouve dans cette partie du pays avec un mode opératoire fort différent de ce qui est connu ailleurs dans la province de l'Est.

Dans le cas de la monnaie d'échange, quelques commerçants-acheteurs d'or s'en servent par la suite dans les échanges commerciaux au Congo voisin. Ils l'utilisent pour acheter le type de marchandises qui correspond à la quantité d'or à échanger. Dans l'autre cas par contre, l'or est simplement transporté jusque dans les grandes villes camerounaises (Yaoundé, Douala) pour y trouver preneur au prix fort.

2.3. IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES

L'extraction aurifère ou diamantifère est une activité qui comporte plusieurs impacts sur la société au sein de laquelle est se fait notamment à travers les transformations qu'elle induit les femmes et les enfants, sur la santé, la culture et l'économie de ses populations.

2.3.1. Des sociétés rurales en mutation du fait de l'exploitation artisanale de l'or et ou du diamant

L'exploitation de l'or et du diamant ne font pas partie des activités traditionnelles de ces peuples. Qu'il s'agisse des Bantou ou des Baka, leur mode de vie fait ordinairement référence à des activités tels l'agriculture (vivrière ou cacaoyère), la chasse, la cueillette et le ramassage. L'entrée de l'orpaillage dans leurs activités provoque des mutations et des adaptations de leur mode de vie. La nouvelle économie de marché implique une détérioration significative ou même la destruction des valeurs et des coutumes traditionnelles, qui ont été fondamentales pour le maintien de la solidarité et de l'unité communautaire, tribale, clanique et familiale.

Le problème des femmes et des enfants dans l'exploitation minière artisanale¹⁴

La vie de la femme et de l'enfant n'est pas restée sans modification devant l'entrée en activité minière de leurs villages. C'est d'ailleurs particulièrement le cas des villages où cette activité a connu une période de gloire. On y a dénoté l'abandon des activités agricoles au

¹⁴ Ricardo Carrere, 2004. **L'industrie minière : Impacts sur la société et l'environnement**, Mouvement Mondial pour les Forêts Tropicales, Hersilia Fonseca, Montevideo, 180 pages.
Disponible sur : <http://www.wrm.org.uy/deforestation/mining/textfr.pdf>

profit de l'extraction minière. Les hommes, les femmes et les enfants ont dû abandonner leurs occupations (plantations, agriculture vivrière et l'école) pour se mettre à la quête de l'or et/ou du diamant. C'est la situation qu'a traversée le village Nyabonda entre 2003 et 2006. Le boom a été si important que les artisans miniers attirés par la grande productivité de ce chantier ont charrié dans ce village. Les trafiquants n'ont pas été en reste. En effet, ils provenaient de partout pour acheter les minerais sur le chantier. Du coup, le chantier a dû avoir recours aux services de la sécurité pour assurer l'ordre sur le chantier et la protection des flux financiers en circulation.

Quoiqu'il en soit, en début ou en période de déclin de l'activité, le gain devient hypothétique et précaire entraînant une certaine désintégration de la société avec notamment pour les uns, un exode vers des sites jugés plus fructueux et pour les autres, un retour sans conviction vers les champs agricoles en attendant la découverte d'un nouveau gisement dans ou autour de leur village.

Aujourd'hui comme autrefois, les femmes qui pratiquent cette activité n'ont pratiquement pas de contrôle sur les bénéfices découlant de l'activité minière, et aucun moyen d'y accéder, en particulier lorsqu'il s'agit de l'argent. Ainsi, ces femmes qui ont consenties à participer à l'exploitation se voient priver de leurs moyens d'occupation traditionnels et deviennent plus dépendantes des hommes, qui ont davantage de possibilités d'accéder à ces bénéfices et de les contrôler.

En conséquence, dans ce processus, les femmes deviennent marginalisées par le fait que leurs rôles traditionnels de pourvoyeuses d'aliments, d'eau, de soins et de nourriture en général sont complètement bouleversés. Désormais tout s'acquiert à prix d'argent et à chaque fois en provenance des poches masculines. La visibilité économique dépend de la possibilité de travailler dans la mine, et le travail non payé effectué à la maison ou dans la communauté les situe comme « improductives, inoccupées et économiquement inactives ».

Le travail des enfants est un volet important de cette activité, étant donné que les familles mobilisent la totalité de leurs ressources humaines pour s'approprier le plus de minerai possible. Il en résulte une baisse conséquente du taux d'alphabétisation dans la région. De l'avis des orpailleurs de Nyabonda, c'est un problème crucial dans le village car la jeunesse hypothèque son avenir au nom du gain facile. C'est aussi ce qui s'observe dans les chantiers riverains des villages Kéka et Zéga.

En somme, l'exploitation minière, quelles que soient ses dimensions, provoque un nombre considérable d'impacts spécifiques sur les femmes, qui se retrouvent perdantes dans presque tous les domaines concernant cette activité. La richesse générée par les mines pousse les femmes à la pauvreté, la dépossession et l'exclusion sociale. Il faut tout de même préciser que cette situation est observable dans les villages dans lesquels l'activité minière est venue s'ajouter aux activités traditionnelles et dans une moindre proportion dans les

villages-chantier¹⁵ où la vie est centrée sur la seule exploitation minière, les enfants et parfois les femmes étant très souvent éloignés. Ce sont généralement des sites éloignés des villages ou ceux qui ont été créés à l'occasion de la découverte d'un filon. Ici, la situation est différente. Car en effet, il y existe des femmes libres et celles qui se sont mises ensemble avec des artisans miniers sur le chantier minier et disposent d'une plus grande liberté dans la gestion des ressources financières produites par la vente de minerais. C'est le cas de villages miniers de Bongoli, Moko Paka, Montchombi et Momekogui.

L'extraction minière comporte également l'adoption de certaines habitudes difficiles à modifier. Il s'agit par exemple de la consommation abusive d'alcool et de produits stupéfiants. Ainsi en dehors des chantiers à proximité des villages, la taille de la population par chantier excède rarement la vingtaine. Dès lors, les actes de promiscuité (prostitution) sont plutôt rares. Toutefois, la consommation des drogues douces (alcool, cigarette) sont monnaie courante dans la mesure où elles sont supposées leur donner du courage, soulager leurs désillusions et atténuer leur fatigue mais qui sont aussi source de rixes et de troubles sévères du comportement. En tout cas, ils disent en avoir besoin pour se renforcer et pour se chauffer le sang. Il arrive parfois que pour un tout ou pour un rien, les mineurs en viennent aux mains en passant par les éclats de voix dans les chantiers. Dans d'autres cas, ils peuvent même s'en prendre à leur cabane après une bonne prise. C'est ce qui s'est produit la veille de notre passage sur un des sites de Bongoli où nous avons été témoin de l'effet que la prise de stupéfiants peut avoir sur ces mineurs. En effet, une cabane a été mise à sac après l'ingurgitation de l'alcool. Sur les lieux du drame, on pouvait encore observer les restes de la hutte, la cinquantaine de '*cadavres*'¹⁶ et le témoignage naïf de quelques mineurs rescapés de la frasque de la veille. Ils étaient suffisamment exténués et pas encore totalement dessoulés. Ils sont par conséquent restés cloués dans leur lit un jour ordinaire de travail vers 11h jusqu'à notre arrivée.

Ces mutations ne s'accompagnent pas toujours de la prise en compte des nécessités de base de ces populations qui se mobilisent pour l'activité notamment en ce qui concerne le volet sanitaire.

2.3.2. Une situation sanitaire peu enviable

Les soins premiers (soins médicaux) sont inexistants. Pourtant, ce ne sont pas les problèmes de santé qui manquent sur ces chantiers. Cependant, en l'absence de statistiques et de résultats d'examens médicaux, nous nous contenterons de présenter l'environnement sanitaire et les pathologies qui en découlent de même que celles décrites par les artisans miniers. En effet, l'extraction est une activité pénible qui exige la production de beaucoup

¹⁵ Il s'agit des villages qui sont nés à l'occasion de la découverte et de la mise en exploitation des chantiers miniers dans lesquels toute la vie communautaire est rythmée le travail au chantier. Dans ces villages, la fonction mise en avant est celle de mineurs (hommes, femmes, enfants).

¹⁶ Sachet d'emballage de whisky commercialisé à raison de 100 FCFA l'unité

d'efforts physiques et génèrent du lumbago¹⁷ dont se plaignent un bon nombre de mineurs rencontrés. De plus, le contact quotidien et permanent avec de la boue et de l'eau de la fosse d'exploitation de la mine alluvionnaire au fond de laquelle la couche d'argile minéralisée sera mise en suspension expose également ces artisans mineurs à diverses maladies notamment le paludisme, les dermatoses...

Figure 7: Un artisan plongé dans en plein lavage du 'bon cœur'



L'eau des rivières peut aussi être polluée par les boues issues de l'activité minière (matières en suspension). On estime que 1000 tonnes de terre se retrouvent dans les cours d'eau pour un kilo d'or extrait. Ces particules de sol dans l'eau facilitent le transport de bactéries qui s'y absorbent. L'eau devient impropre aux usages sanitaires, voire à la baignade et peut engendrer des gastro-entérites et des démangeaisons¹⁸.

Il faut préciser par ailleurs que l'eau de ces cours d'eau sert aussi d'eau de boisson. Etant donné que les chantiers sont très souvent sur le lit du cours d'eau, les communautés en aval consomment une eau contaminée.

Figure 8: Eau de rivière servant aussi d'eau de boisson



¹⁷ En Médecine pathologie, douleur intense au niveau des lombaires, due à un traumatisme du disque intervertébral et survenant souvent à la suite d'un effort violent. Microsoft® Encarta® 2007. © 1993-2006 Microsoft Corporation.

¹⁸ http://www.sololiva.fr/nou_ka_ale/je_comprends/l_orpaillage/2_les_impacts_de_l_exploitation_d_or_alluvionnaire

Ce fait est amplifié par la présence de particules de sol rendant plus difficile la désinfection et le traitement de potabilisation des eaux puisque ces dernières protègent les bactéries de l'action des désinfectants. Cela ouvre la voie à la diffusion des maladies hydriques dans ces différentes localités minières.

Le spectacle qu'offrent des lits de cours d'eau éventrés ou transpercés par de petites fosses béantes emplies d'eau forcément stagnante – à la distance d'un jet de pierre – a pour effet de favoriser la prolifération des moustiques vecteurs de maladies tels le paludisme ou la fièvre jaune.

De plus, les mineurs ont un statut sanitaire et vaccinal précaire. Ils ne sont pas astreints à quelque précaution vaccinale avant l'exercice de la profession et ne pourraient pas non plus suivre un certain calendrier de vaccination. D'ailleurs il n'existe aucun centre de santé fonctionnel dans un rayon de 50km. Ce qui complique la situation de ces mineurs qui sont bien obligés de se contenter d'une automédication occasionnelle qui, malheureusement, contribue non seulement dans le meilleur des cas à l'administration de traitements inexacts et risqués mais aussi au développement de résistance des virus/parasites aux thérapies qui pourraient être développées plus tard. Mais dans la plupart des villages miniers, le recours à la médecine traditionnelle et à la naturopathie est très souvent la seule possibilité de tenter de se soigner.

Enfin dans le cas de camps temporaires dans des zones reculées, loin de toute infrastructure d'éducation et de santé s'ajoutent aux conditions déplorables de travail, la précarité des logements, la malnutrition, le manque d'eau potable, et l'absence d'installation sanitaire qui se prêtent parfaitement au développement des endémies (paludisme, fièvre jaune, choléra, typhoïde, tuberculose...).

Comme il apparaît clairement, le volet social des activités de CAPAM fait cruellement défaut dans cette région malgré cet extrait qui exprime ouvertement les missions sociales de cette structure en ces termes :

« La contribution à la viabilisation des agglomérations minières (voies d'accès, eau potable, écoles, centres de santé et pharmacies, etc.), à la mise en œuvre des alternatives viables au travail des enfants en âge scolaire, à la santé des populations concernées, à la sécurité alimentaire desdites localités »¹⁹

2.3.3. Un solide système de croyances à la base de l'extraction de l'or ou du diamant

L'activité d'extraction artisanale de l'or ou du diamant comporte un volet généralement mis sous le boisseau. Il s'agit du côté culturel qui définit et justifie la productivité d'un site minier

¹⁹ Décision N° 238/MINMEE/CAB du 1er Avril 2003 portant création d'une cellule d'appui et de promotion de l'artisanat minier.

du moins pour ceux des mineurs qui y croient. C'est ainsi qu'il existe la plupart du temps sur le chantier minier et tenu à distance des regards malveillants, un lieu de sacrifice où les miniers vont présenter leurs offrandes pécuniaires ou matériels (pièce d'argent, cigarette, œuf, parfum, arbre de paix...). Il a été difficile d'en savoir plus du fait que les mineurs sont peu diserts là-dessus. Toutefois pour la plupart, ils y croient profondément et se livrent même pour satisfaire aux exigences de cette divinité du diamant ou de l'or souvent difficiles à respecter du fait de son coût jugé des fois prohibitif. C'est ainsi que sur certains chantiers par exemple, les diamineurs ont pu établir un lien direct entre certains décès sur le chantier minier et la commande de chair et de sang humains que cette divinité aurait adressée au chef de chantier. De même, certains mineurs sont passés tout près de la mort à cause, disent-ils, de cette divinité qui les aurait envoûtée et les conduisait vers leur disparition pure et simple. D'ailleurs, l'une d'elles rencontrée sur le site de Montchombi n'a eu la vie sauve que grâce à l'intervention d'un pasteur qui a vigoureusement prié pour la délivrance de ses esprits. Son témoignage a bien été corroboré par celui de bien d'autres dans les sites miniers du pôle CAPAM. Une tendance en recul cependant en raison des avancées des mouvements religieux d'obédience judéo-chrétienne.

« Les artisans ne sont plus aveuglés par les nécessités de la superstition dans les chantiers de cette province. De fait, ils ne se sentent plus liés par les exigences de ces croyances, et c'est un plus pour notre profession ». kanyassue Jean Louis, pasteur et artisan minier sur le site de Mobilong.

Dynamiques migratoires professionnelles

L'exploitation des métaux précieux dans la province de l'Est a généré un flux migratoire qui à terme influence l'ensemble de l'activité.

Le phénomène d'identité ethnique est en net recul dans le milieu de la prospection minière. Des artisans en provenance de toutes les régions du pays se retrouvent dans les chantiers d'exploitation, et la notion même d'appartenance tribale perd de son sens dans ce secteur d'activité. Sur un site d'exploitation tel que celui de Mobilong, on retrouve des ressortissants de la province du Nord, du Centre et du Sud. Malgré le fait que ces artisans miniers sont d'origine multi-ethnique, plus ou moins mobiles et méfiants, déracinés la plupart du temps et sans repères culturels traditionnels très ancrés, ils cohabitent tous sans que l'on ne se plaigne d'une quelconque manifestation du tribalisme. Cependant, si la ruée engendre une nouvelle forme d'organisation sociale, celle-ci est artificielle, éphémère et déstructurante par rapport aux systèmes coutumiers. Il en résulte généralement cette tendance à rejeter toute forme de contrainte.

Des cas d'immigration ont également été recensés, avec la présence très importante sur les sites des ressortissants de la République Centrafricaine voisine, qui sont les ouvriers qualifiés de ce secteur d'activité, en raison de ce que plus anciens dans ce type d'activités.

Figure 9: Autel de sacrifices aux forces des eaux supposées rendre un chantier productif



2.3.4. Au plan économique

Traditionnellement dans ces villages miniers, l'économie de marché a été très souvent la chasse gardée des hommes seuls qui se livrent à la cacao-culture. Ils sont donc les seuls à collecter, à manipuler de l'argent. Quant aux plus jeunes (ou non) et aux femmes, ils ont été habitués à se contenter de ce qu'ils reçoivent respectivement du père (ou tuteur) et de l'époux pour faire face à leurs besoins les plus immédiats du quotidien. La vie s'organise autour de l'activité champêtre et tout le monde y travaille et en vit, mais le chef de famille est seul à commercialiser le cacao, et donc, à disposer de l'argent comme il lui semble bon de le faire. Les cultures vivrières auxquelles les femmes se livrent ne peut faire l'objet de vente, et ce dans de très rares cas d'ailleurs, que de façon très marginale. Les revenus qu'elles en tirent étant quasiment insignifiants. Mais dans l'ensemble, il s'agit des sociétés à économie non monétaire.

L'entrée de l'exploitation de l'or ou du diamant dans ces villages introduit des mutations profondes dans l'économie et partant dans la société. La mine prend la place des champs et l'argent est au centre des échanges. On observe ainsi un effritement des valeurs traditionnelles au profit des mœurs et pratiques modernes. Sans aucune préparation, certains villages ont été contraints à migrer d'un mode de vie traditionnel basé sur une économie de subsistance à un mode plus ou moins moderne s'appuyant sur une économie de marché. Cette transition où elle s'est faite n'a pas connu de succès véritable. Si les bases du système coutumier sont profondément ébranlées avec notamment la perte de l'identité culturelle, l'intégration dans la modernité a tout aussi été un fiasco. Dans le cas de Nyabonda, la baisse de la production a eu pour effet de reconquérir progressivement ces anciens planteurs qui pratiquent à présent les deux activités (mine, agriculture).

Un autre problème que ces mutations ont suscité c'est la gestion des revenus. Quelques jeunes dans des villages ont subitement commencé à recevoir tous les jours d'importantes

sommes d'argent, représentant le produit de la vente du minerai et/ou la 'taxe'²⁰ perçu par le découvreur du site. On a par exemple rencontré l'un d'eux qui a reçu au moins 700 000 FCFA chaque jour pendant deux ans. Impréparé et non encadré qu'il était, il n'a pu rien en faire. Il ne souvient que de la case familiale dont il a pu refaire le toit. Comme beaucoup d'autres dans une situation quasiment similaire, l'explication de ce déficit de gestion des revenus n'est attribuable qu'à une force mystique qui absorberait les ressources financières des artisans miniers.

Il en résulte une pauvreté endémique qui tient en otage ces populations d'artisans miniers qui côtoient pourtant au quotidien une ressource précieuse dont ils ne réussissent toujours pas à en tirer le meilleur parti. Ainsi outre les problèmes évoqués plus haut, ces artisans connaissent des problèmes à couvrir leurs besoins basiques : se nourrir, se loger, se vêtir. Les zones d'exploitation n'ont généralement rien de l'Eldorado des livres. De toute évidence, les ouvriers en haillons ne roulent pas sur l'or. Et l'Etat, incapable de collecter l'impôt sur ces activités, n'est pas mieux loti...

Ainsi pour ne prendre que le logis de ces mineurs, on a peine à se l'imaginer quand on ne les a pas vus y entrer. Dans le village Nyabonda où l'âge d'or de l'extraction artisanale de l'or a permis à plusieurs de disposer quotidiennement d'au moins 100 000 Fcfa, les maisons sont rarement revêtues de tôles, la paille étant encore reine ici.

La situation est encore moins agréable dans les campements qui en général se situent à proximité des chantiers et forcément à bonne distance des villages. Les cabanes sont érigées dans l'urgence à l'aide du matériel végétal pour accueillir les mineurs qui n'aspirent qu'à se reposer et très peu préoccupés par les notions de propreté, d'hygiène...

Figure 10: Quelques habitations d'artisans miniers dans la Boumba et Ngoko



Comparée à la situation régionale au sud de Yokadouma, on ne peut pas dire que le niveau de satisfaction des besoins des artisans miniers soit spécialement bas. Mais on se rend tout de même compte que les effets visibles attendus de la pratique de cette activité lucrative ne sont pas particulièrement perceptibles.

²⁰ C'est un droit financier reversé au détenteur du chantier par chacun des artisans miniers sur les revenus de la production de chaque puits d'exploitation minière concédé par ce découvreur du chantier.

En revanche, les conséquences de la monétarisation de l'économie qui sont la spéculation et l'inflation sont bien ce que les orpailleurs de la Boumba et Ngoko connaissent le plus communément.

2.4. IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Les activités minières comprennent diverses étapes, chacune impliquant des impacts environnementaux particuliers. D'une manière générale, ces étapes sont la prospection et l'exploration des gisements, les activités de mise en place (construction des cabanes, ouverture des voies d'accès), l'exploitation du chantier et la vente des minéraux obtenus de l'extraction.

L'or et le diamant sont des ressources géologiques qui ne se renouvellent pas à l'échelle d'une vie humaine. Le temps géologique de leur constitution se compte en milliers d'années. Dès lors, il devient difficile d'envisager toute activité qui vise leur exploitation comme durable. De plus, elle présente aussi des effets négatifs sensibles sur l'environnement. Pour le moment, l'activité des chantiers sous contrôle de CAPAM comporte des impacts plus relevés que celle des chantiers autonomes du fait de la relative motorisation de l'activité entretenu par CAPAM.

L'activité d'exploitation minière qui se pratique dans le département de la Boumba et Ngoko ne présente pas encore de gros impacts sur l'environnement. Cependant, il est vrai que dans les sites sous contrôle CAPAM utilisant les motopompes sont enclins à une relative pollution par les carburants utilisés (gasoil, huile de moteur...). De même dans leur fonctionnement, ces moteurs émettent des vrombissements qui génèrent quelques nuisances sonores négligeables certes, mais suffisantes pour perturber l'équilibre du milieu avec notamment pour effet d'éloigner les animaux de cette zone classée d'intérêt cynégétique.

L'extraction artisanale du minerai comporte plusieurs phases. Une consiste au creusage de la première couche de sol sur (moins d'un mètre de profondeur en moyenne) et à l'accumulation sur les rebords de la fosse de résidus rocheux sans valeur économique (que l'on appelle matière stérile). Cela représente souvent une importante quantité, parfois plus vastes que la superficie sacrifiée pour l'excavation. A la différence de la première, la deuxième couche profonde de moins d'un demi mètre, s'intéresse à ce que ces mineurs appellent le '*bon cœur*' qui est intercalé entre la couche de stériles et la roche-mère localement appelée '*bed-rock*'. Sur cette couche de fertiles ('bon cœur'), on procède au lavage ensuite au tri pour séparer les paillettes d'or ou de diamant des sables et limons sans amalgamation. Généralement avant d'en arriver au minerai, les artisans miniers doivent mener une bataille constante contre les eaux qui tentent de recouvrir le fond de la fosse. Car en effet, la fosse s'emplit d'eau au fur et à mesure que l'excavation se fait par infiltration. Dans les chantiers du pôle minier CAPAM cependant, les motopompes se chargent de

l'évacuation de ces eaux. Après avoir ainsi enlevé ces masses de terres, le puits tient lieu de bassin de décantation des eaux turbides de l'exploitation où est lavé le '*bon cœur*'.

Figure 11: Stériles extraits des fosses minières et rassemblées sur les rebords



C'est dire qu'en plus de la zone affectée par l'excavation, la dégradation superficielle provoquée par l'érosion et par l'ensablement qui s'ensuit (la sédimentation du lit des cours d'eau) est aggravée par l'accumulation de résidus rocheux sans valeur économique avec les impacts suivants sur l'environnement²¹ :

- Modification localisée du processus de géodynamique externe (érosion, sédimentation, etc.)
- Modification locale de la géochimie superficielle du sol avec superposition des horizons pédologiques C sur les horizons pédologiques A (horizon humifère propice à l'agriculture).
- Pollution des nappes d'eau superficielles et augmentation du degré de turbidité avec impact négatif sur l'équilibre écologique du biotope aquatique.
- Pression de charge sur le sol pouvant entraîner des glissements de terrains avec risque d'instabilité des talus. L'ampleur de l'impact de cette étape sur l'environnement est fonction du mode d'exploitation qui se trouve être dans ce cas la mine artisanale avec un impact limité. Cependant, dans la zone d'étude actuellement sujette à une exploitation artisanale anarchique, la forte densité des trous entraîne une forte densité de monticules de déblais, donc un impact un peu plus grand sur l'environnement.

De plus, l'éloignement des chantiers des centres commerciaux contraint d'une certaine façon les artisans miniers à s'approvisionner lorsqu'ils en ont l'occasion. Ces provisions sont généralement productrices de déchets (plastiques, boîtes de conserve...).

²¹ NTEP GWET , Op.cit.

L'objectif des mineurs est de trouver le minerai qu'ils recherchent. Peu leur importe de savoir s'ils tiennent sur le lit du cours d'eau ou non²². Bien souvent, ils suivent le filon et s'attaquent également aux berges s'ils disposent du matériel approprié. Quoiqu'il en soit, cela a pour conséquence la dégradation des berges et du lit de la rivière, la perte de nombreuses niches écologiques du milieu aquatique, apparition des fossés du chantier, des zones d'eau stagnante, foyers de moustiques...

Figure 12: Dégradation des berges et du paysage d'un cours d'eau



2.4.1. L'écosystème forestier

L'activité minière ici bien qu'artisanale, comporte quelques impacts sur la forêt. En effet, tous les chantiers se trouvent dans la zone forestière soit dans les UFA²³, soit dans la zone agro-forestière mais tous dans la zone d'intérêt cynégétique de la province de l'Est. Pour installer un chantier, les mineurs procèdent au défrichage non seulement pour assurer les voies d'accès au chantier mais aussi pour établir des campements. Il en résulte la création d'une zone de fracture dans la forêt et peut avoir pour conséquence la fuite des animaux...

²² Le lit de certains cours d'eau se modifie au cours de leur histoire géologique pour diverses raisons. C'est cela qui explique généralement le fait qu'en suivant un filon sur le cours d'un fleuve, les mineurs puissent le retrouver en dehors du nouveau tracé du fleuve.

²³ Unité Forestière d'Aménagement : concessions forestières dédiées à l'exploitation

Figure 13: Le déboisement précédant l'installation d'un chantier



De même, sur les chantiers et dans les cabanes, le décapage des sols et l'exposition sans aucune autre protection de ceux-ci entraînent sous de fortes pluies l'érosion desdits sols qui à leur tour provoque l'augmentation de la quantité des matières en suspension dans les rivières sur lesquels l'exploitation du minerai se fait.

Le paysage forestier s'enlaidit du fait non seulement de la discontinuité paysagère mais aussi de l'amoncellement des masses de terres. De plus, la réhabilitation du cours d'eau et la révégétalisation qui s'en suit sont laissées aux soins de la nature qui prendra le temps qu'il voudra pour rétablir l'harmonie sur le site. Bien que ce soit un impact de faible ampleur à ce jour, c'est un impact tout de même. D'ailleurs, il pourrait bientôt en être autrement avec l'entrée en exploitation de C&K. En revanche, l'expérience de la Centrafrique en matière d'exploitation artisanale du diamant alluvionnaire montre que cette activité comporte une portée environnementale modérée. De ce fait, la réhabilitation du site n'est donc pas vraiment indispensable et, de plus, serait d'un coût insupportable pour l'exploitant (le comblement simple d'un puits coûte à ses propriétaires entre 40 et 50 % des bénéfices nets)²⁴.

2.4.2. L'écosystème aquatique

La destruction des lits de cours d'eau par creusage des fosses à dimensions variables a des incidences certaines sur l'écosystème aquatique. Ainsi en remaniant les sols, on provoque du même coup la diminution des habitats variés et propices au développement de nombreux végétaux et animaux du cours d'eau.

²⁴ Eric Jaques et *ali*, Op.cit.

Les stériles issues de cette opération sous l'action conjointe de l'eau de ruissellement et de l'humidité engendrent l'augmentation de la charge turbide des eaux du fleuve. Cette perturbation de l'écosystème fluvial se manifeste par une baisse de la luminosité et de transparence de l'eau. En effet la lumière pénètre moins profondément dans l'eau et le fonctionnement des plantes aquatiques chlorophylliennes qui dépend de cette luminosité est ainsi mis en difficulté. Ceci contribue à diminuer le taux d'oxygène dans l'eau, entraînant progressivement l'asphyxie du milieu, et l'altération voire la disparition de la flore et de la faune aquatique²⁵.

Aussi l'exhaure²⁶ ne va-t-elle pas sans incidence sur l'environnement. Ainsi, ces venues d'eau souterraine et d'eau de pluies qui se mélangent à d'autres matières deviennent polluées. Leur déversement dans la nature pose le problème de pollution des nappes d'eau superficielles. Ce problème est indépendant du type d'exploitation. Dans les chantiers de la zone d'étude, les artisans n'ont prévu aucune disposition pour la canalisation des eaux usées vers un exutoire, encore moins un recyclage desdites eaux.

Figure 14: Puits ayant subi l'exhaure grâce à la motopompe



Autre manifestation de la menace sur cet écosystème est la sédimentation des particules en suspension qui peut aller jusqu'à boucher les branchies des poissons et recouvrir les zones de frayères de nombreuses espèces de poissons et de batraciens qui auront donc plus de mal à se reproduire. Les poissons et plantes ayant besoin d'une eau claire et limpide vont nécessairement disparaître dans ce milieu.

En fonction des quantités de matières en suspension apportées par l'exploitation minière et de la dynamique de la rivière, les problèmes engendrés par l'augmentation de la turbidité peuvent se faire sentir sur plusieurs centaines de mètres en aval du site minier, voire plusieurs kilomètres. Pour le moment, la seule exploitation artisanale n'est pas capable de produire un tel résultat avec des proportions inquiétantes. Mais dans un avenir récent,

²⁵ http://www.sololiva.fr/nou_ka_ale/je_comprends/l_orpailage/2_les_impacts_de_l_exploitation_d_or_alluvionnaire

²⁶ La purge de l'eau des trous de mines et leur déversement ailleurs à l'aide de motopompe ou non selon NTEP GWET , Op.cit.

notamment avec l'entrée en service de C&K Mining en activité le décor et les conséquences pourraient être plus évidents et perceptibles.

Comme pour l'écosystème forestier plus haut, dans tous les sites visités, il n'existe aucune tentative volontaire de procéder à la réhabilitation du site exploité. La reconstitution du site se fait au gré de la nature.

La faune environnante elle aussi connaît quelques effets pervers du fait du déploiement de cette activité artisanale.

2.4.3. Sur la faune environnante

Sur les chantiers quelque peu isolés des villages, la tentation de se livrer à la chasse et à la pêche est grande. En effet, lorsqu'une carrière se situe à plus de 50km d'un centre commercial, l'accès à la ressource alimentaire n'est tout à fait aisé pour ces mineurs. Le ravitaillement en denrées se fait une fois par semaine lorsque l'occasion se présente, et il ne s'agit que très rarement d'y acheter de la protéine animale. Mais il convient de préciser que toutes les communautés que nous avons rencontrées ont déclaré ne pas prendre part à ce type d'activités par ailleurs proscrites. Cela contraste cependant avec ces déclarations de ces communautés de mineurs sur leur abstinence des activités de chasse dans la mesure où il est curieux de constater qu'elles s'alimentent très souvent au gibier qui leur provient de commerçants d'un autre genre spécialisés dans le trafic de la viande de brousse. En conséquence, on pourrait imaginer que les ouvriers chassent et pêchent pour prélever les protéines animales utiles à leur alimentation. On ne peut cependant pas dire qu'ils mettent en danger certaines populations animales. Cette chasse peut réduire fortement les ressources vivrières des communautés locales vivant à proximité des sites d'orpaillage.

3eme PARTIE : LECONS

3.1. CONSTATS

3.1.1. Occupation du sol des UFA

La plupart des chantiers d'exploitation minière artisanale dans le Sud-Est partage le même espace que certaines UFA. Il s'agit notamment des chantiers de deux pôles (CAPAM et KEKA). Les chantiers du pôle CAPAM occupent le sol des UFA n° 10-004 et 10-007, tandis que ceux du pôle KEKA occupent l'espace avec les UFA n° 10-063 et 10-0064. En conséquence, seuls ceux de Nyabonda se trouvent dans la zone agroforestière. Dans certains cas comme à Montchombi (Pôle CAPAM) par exemple, les artisans ont été interdits d'exercer l'agriculture et la chasse mais non d'activité minière par les détenteurs de l'UFA 10-004. De même, dans l'UFA 10-064, les mineurs sont autorisés à y effectuer la pêche mais comme à Montchombi, il ne leur est pas permis de faire ni la chasse ni l'agriculture.

Code minier camerounais ; Art.6.-

1) La propriété des mines est distincte de celle du sol.

2) Les mines sont et demeurent propriété de l'Etat.

3) Aux fins des activités minières, l'Etat exerce sur l'ensemble du territoire camerounais des droits souverains.

3.1.2. Exploitation humaine

Dans la quasi-totalité des sites miniers de la Boumba et Ngoko, on observe une véritable exploitation humaine. Dans le développement qui précède, beaucoup a été dit à ce sujet. Mais plus simplement, au regard de la peine de ses mineurs et parfois de la productivité des chantiers, on est bien surpris par leur niveau de vie (habitations, habillements, eau de boisson, alimentation...). En face chez les acheteurs, la réalité est toute différente. On a affaire avec des hommes aisés qui mènent une vie tranquille grâce au produit de la mine.

3.1.3. Inaptitude à investir

Les artisans miniers font preuve d'une véritable incapacité à épargner et à investir le produit de la vente des produits de la mine. Malgré toutes les années d'activité artisanale minière, les conditions de vie de ces populations n'ont pas du tout évoluées. Et pourtant à en juger par leurs quêtes, leurs rêves..., ils aspirent eux aussi à améliorer leur quotidien !

3.1.4. Techniques inadaptées

Sur les chantiers d'exploitation de minerais alluvionnaires, un simple décapage de surface suffit parfois. Selon l'épaisseur du dépôt, un trou plus ou moins profond est creusé, de façon à atteindre la base du dépôt où s'opère la concentration de l'or ou du diamant. Cette exploitation de la ressource est jugée peu rationnelle avec un dépilage incomplet du corps minéralisé en phase d'extraction et des récupérations médiocres en phase de traitement. Le gisement est donc écrémé. La production artisanale sur un site ne concerne que rarement plus de la moitié des réserves potentielles. Il ne peut en résulter que des pertes et des abandons de minerai qui pourrait à jamais être perdu si rien n'est envisagé à temps pour le récupérer. Dans certains cas, la partie profonde du gisement est irrémédiablement perdue suite à des travaux de surface anarchiques. En Afrique, pour une production artisanale d'or estimée à 50 t par an, les manques à gagner (sur la base d'une exploitation industrielle) induits par les méthodes traditionnelles pourraient s'élever à près de 150 tonnes, soit l'équivalent de 1 milliard d'€²⁷.

²⁷ Eric Jaques et al ; 2004. **La mine artisanale et le développement durable**, In Revue ECOMINE, par. BRGM, Juillet-Août.

3.1.5. Productivité et récupération faibles

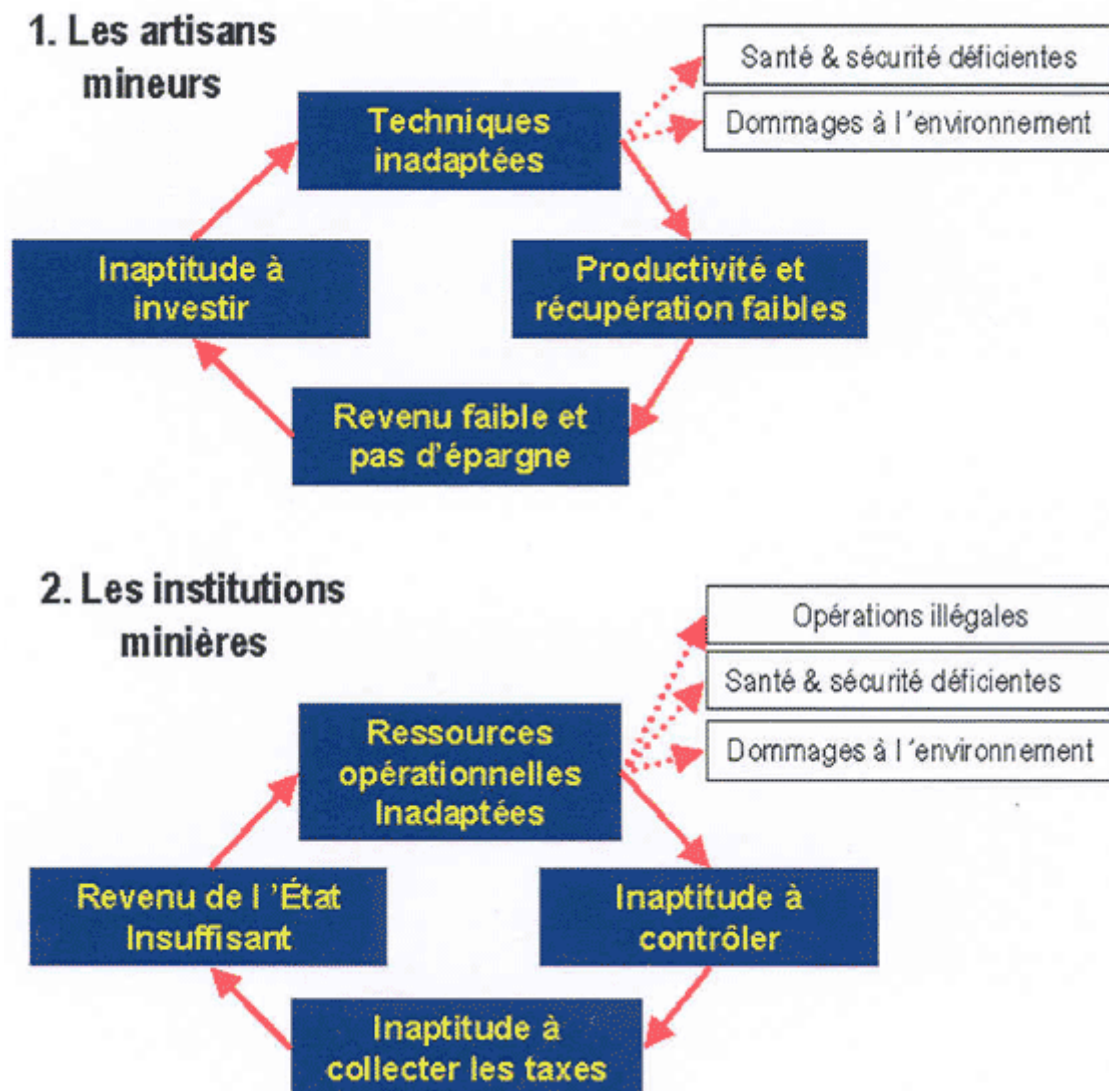


Figure 1 : Le cercle vicieux 1/ de l'artisanat minier et 2/ des institutions minières dans les pays en développement (d'après Noetstaller, 1995)

Sur le site de Nyabonda et dans les autres sites également, il s'observe un phénomène de retour sur les restes issus du lavage d'anciens puits d'exploitation. Ainsi actuellement, certaines personnes et surtout des femmes reprennent ces rejets plusieurs fois, les relavent et trouvent bien de l'or nécessaire à la survie de leur famille.

Bien souvent, la faible productivité est le fait d'une absence de savoir et de savoir-faire. Ainsi selon Gwet, ces quelques problèmes sont à l'origine des problèmes que connaissent la productivité des chantiers miniers :

- **manque de guide de prospection** : les orpailleurs creusent au hasard, alors que la concentration des minéraux lourds dans les flats obéit à certains principes qui peuvent leur être enseignés,

- **manque fréquent de motopompes pour évacuer l'eau des trous** (exhaure),
- **méthode de lavage d'or** qui entraîne des pertes importantes (supérieure à 50%).

Cela permet de se rendre compte de ce que très souvent les rejets ne sont pas nécessairement vidés de leurs substances, ce qui entraîne de nombreuses pertes de minerais dans le lavage artisanal.

3.1.6. Exploration empirique

Le hasard est maître dans nombre de découvertes de gîtes aurifères. En effet, dans les rivières, l'or peut se révéler dans des prélèvements d'alluvions. Généralement c'est seulement après avoir prélevé des indices que les artisans se mettent à l'ouvrage. Ce suppose également qu'il existe un grand nombre de gîtes aurifères et diamantifères qui n'ont jamais fait l'objet d'une quelconque exploration et donc d'aucune exploitation dans la région.

3.1.7. Circuit de commercialisation véreux et défavorable aux mineurs

Les artisans miniers sont presque tous logés à la même enseigne à l'exception d'une certaine façon des artisans du pôle CAPAM. Les acheteurs font la loi et jamais ne sont préoccupés par l'intérêt des mineurs.

3.1.8. Dégradation modérée de l'environnement

La flore, la faune, les fleuves et le paysage sont sujet et ce, de manière constante, à une dégradation faible mais certaine.

- Le défrichage non seulement pour assurer les voies d'accès au chantier mais aussi pour établir des campements (création d'une zone de fracture dans la forêt et peut avoir pour conséquence la fuite des animaux...),
- La discontinuité paysagère mais aussi de l'amoncellement des masses de terres (l'enlaidissement du paysage).
- L'absence de réhabilitation du cours d'eau et de révégétalisation laissées aux soins de la nature.
- Le décapage des sols et l'exposition sans aucune autre protection de ceux-ci entraînent sous de fortes pluies l'érosion desdits sols qui à leur tour provoque l'augmentation de la quantité des matières en suspension dans les rivières sur lesquels l'exploitation du minerai se fait.
- L'augmentation de la charge turbide des eaux du fleuve.
- La pollution des nappes d'eau superficielles.

- La sédimentation des particules en suspension qui peut aller jusqu'à boucher les branchies des poissons et recouvrir les zones de frayères de nombreuses espèces de poissons et de batraciens qui auront donc plus de mal à se reproduire. Les poissons et plantes ayant besoin d'une eau claire et limpide vont nécessairement disparaître dans ce milieu.
- La tentation de se livrer à la chasse et à la pêche est grande.

Les choses ne resteront certainement pas ce niveau à mesure que l'exploitation se fera. Plus encore, le boom de l'exploitation artisanale entraînera un impact plus sensible avec l'arrivée de nouveaux artisans miniers. Si la mécanisation de l'exploitation annoncée par l'entrée en phase d'exploitation de C&K se concrétise, les impacts seront bien plus grands sur l'environnement.

3.1.9. Santé déficiente

- Absence de premiers soins,
- Développement de diverses maladies notamment le paludisme, les dermatoses...,
- Les particules de sol dans l'eau facilitent le transport de bactéries qui s'y absorbent. L'eau devient impropre aux usages sanitaires, voire à la baignade et peut engendrer des gastro-entérites et des démangeaisons, la diffusion des maladies hydriques dans ces différentes localités minières,
- La prolifération des moustiques vecteurs de maladies tels le paludisme ou la fièvre jaune,
- Un statut sanitaire et vaccinal précaire,
- Aucun centre de santé fonctionnel dans un rayon de 50km qui prête parfaitement au développement des endémies (paludisme, fièvre jaune, choléra, typhoïde, tuberculose...),
- Une automédication occasionnelle

3.2. ANALYSES

3.2.1. De l'abondance en ressources naturelles à la pauvreté matérielle

Il est un truisme que de dire que la province du soleil levant est dans son ensemble extrêmement propice à l'exercice d'activités extractives, notamment en ce qui concerne l'or et le diamant, objets de notre investigation. Pourtant, le second constat qui s'impose à l'examen de la situation socio-économique de la population des artisans miniers est l'extrême pauvreté, voire dénuement, couplée à l'analphabétisme qui les caractérise. Cependant, de grandes richesses continuent de circuler au sein de la région, et il devient

logique de s'interroger sur la ou les destinations des flux de richesses et de capitaux ainsi générés.

A qui profite l'exploitation artisanale d'or et de diamants dans le département de la Boumba et Ngoko ? Telle est la question cardinale à laquelle notre analyse se propose d'apporter des éléments de réponse.

La puissance économique dans la filière est détenue pour l'essentiel par les collecteurs locaux, qui à ce titre fixent les cours des matières premières. De plus, ils veillent à maintenir les travailleurs dans un cercle vicieux fait d'endettement, de prostitution, et d'alcoolisme. Il en résulte que les artisans miniers aux prises avec des fléaux tels que le paludisme, la malnutrition, s'enfoncent de plus en plus et en l'absence d'aucune structure d'accompagnement dans l'indigence. A contrario, les collecteurs locaux, en raison des moyens d'action qui leur assurent la maîtrise de la production, et des circuits d'approvisionnement parallèles dont ils ont l'apanage, sont à même de réaliser d'énormes profits. Au plan national, les destinations préférentielles des quantités de minerai ainsi distraites sont les grandes métropoles, à savoir Yaoundé et Douala, où elles alimentent les circuits souterrains de l'orfèvrerie et de la joaillerie. Un complément d'enquête mené dans la ville de Yaoundé, révèle que le gramme d'or vaut 10.000 francs en moyenne. Des chantiers de Kobemba où il a été payé 4.000 ou 5.000 francs, aux échoppes luxueuses où il terminera sa course, la marge bénéficiaire est nette, et ne profite qu'aux collecteurs locaux qui empochent cette plus value.

La situation n'est guère meilleure dans les sites que nous qualifierons d'officiels, en raison du contrôle de la structure légale en charge de la canalisation des minerais : le CAPAM. Ici, les artisans miniers bien que pouvant se référer pour la vente de leurs produits aux dispositions d'un barème en matière de vente de diamants, ne sont pas mieux lotis.

En effet, il ressort des déclarations des travailleurs sur le site de Mobilong que dans le but d'effectuer l'achat des pierres pour leur compte personnel, négligent la plupart du temps de respecter la procédure supposer faciliter la transparence dans l'achat du minerai. C'est ainsi que des imperfections imaginaires sont attribuées aux pierres précieuses (taches, fêlures...etc.). En outre, il arrive fréquemment que les pierres soient achetées à la suite d'une estimation au jugé, au mépris de l'obligation d'utilisation du matériel fourni à cet effet (bascules). Ce sont les agents du CAPAM qui finalement s'enrichissent sur le dos des travailleurs, en s'appuyant sur la nature urgente des besoins des diamineurs en produits de première nécessité.

En raison des manœuvres ci-dessus évoquées, les artisans miniers des sites visités dans le département n'ont pas de réelles perspectives de développement, et assistent impuissants à l'enrichissement à leurs dépens de ceux-là mêmes censés les appuyer dans leurs initiatives en faveur d'une vie meilleure. Tel est le processus par lequel ils réalisent le passage ô

combien douloureux d'une véritable abondance en ressources naturelles à la pauvreté manifeste en bien être matériel, voire même humain.

3.2.2. Le rôle du CAPAM ?

Par son objectif de canaliser la production minière vers des circuits formels, le CAPAM exerce une action qui a un effet stabilisateur sur l'ensemble de la filière de production. Son action est cependant plombée par les manœuvres frauduleuses aux quelles se livrent ses agents à des fins d'enrichissement personnel. Toutefois il faut préciser que cette structure n'agit pas au maximum de son efficacité en raisons de ceci que les mesures d'accompagnement supposées rendre son action plus probante ne sont toujours pas mises en place. Il s'agit notamment des structures sanitaires et de micro-finance devant accompagner les artisans dans leur développement. Un volet important est celui de l'aide que le CAPAM est supposé apporter en matériel aux travailleurs désirant se lancer dans l'agriculture, et qui jusqu'ici n'est pas mis en place.

A l'échelle de la province, l'action du CAPAM est insuffisante, dans la mesure où son rayonnement ne couvre qu'un petit nombre de sites au regard de tous ceux visités et recensés. Cela est curieux dans la mesure où la première phase de ce programme a obtenu l'accord de financement de fonds PPTE pour huit sites dont Mobilong, à concurrence de 4,5 milliards²⁸.

Section 2 - De l'autorisation d'exploitation artisanale

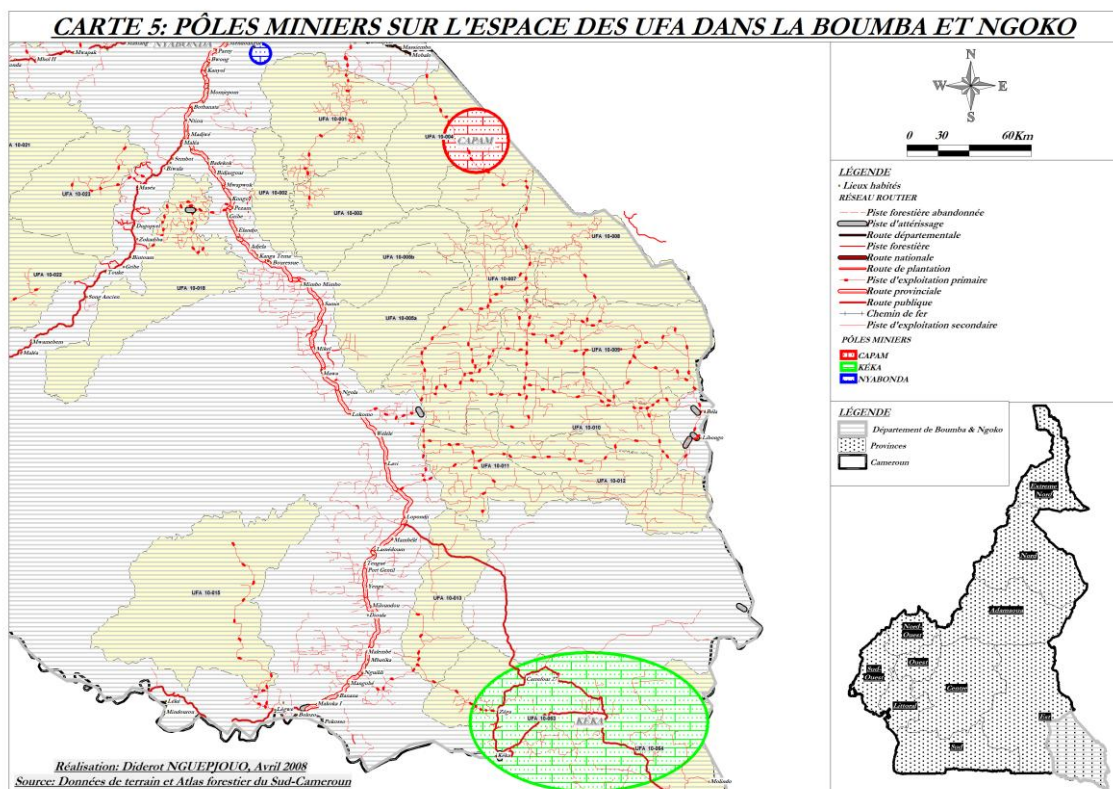
Art.25.- 1) Le titulaire d'une carte individuelle de prospecteur peut à tout moment, délimiter un ou plusieurs périmètre(s) d'exploitation artisanale en conformité avec la présente loi et selon les modalités prévues par voie réglementaire.

3.2.3. La situation des sites dans les UFA

Elle constitue un pôle de tension dans la mesure où les droits des travailleurs ne sont pas clairement définis. Il est difficile de savoir s'il ne leur est permis de se livrer seulement aux activités minières, où si les entreprises détentrices de titres d'exploitation sur ces UFA ferment les yeux sur certains agissements. Cette situation est commune aux pôles de CAPAM et de Kéka où les UFA occupent le sol et l'exploitation minière artisanale le sous-sol.

Art.28.- 1) L'autorisation d'exploitation artisanale confère à son titulaire le droit de s'établir sur le périmètre attribué et un droit exclusif de prospecter et d'extraire les substances minérales à l'intérieur du périmètre d'exploitation artisanale, de les enlever et d'en disposer.

²⁸ http://www.apanews.net/apa.php/apa.php?page=show_article&id_article=50920



En tout état de cause, il s'agit là d'un facteur d'aggravation de la pauvreté de ces populations dans la mesure où il leur est interdit de se livrer à l'agriculture qui constitue non seulement une part importante de leurs sources de revenus, mais fournit également les produits nécessaires à leur alimentation. De l'avis des travailleurs interrogés, une activité agricole correctement menée telle que la culture du cacao rapporte à terme autant que l'activité minière, avec tous les désagréments en moins. Cependant, c'est une impossibilité en raison des exigences des sociétés forestières qui défendent aux populations de se livrer à une quelconque culture au sein des UFA. Comme corollaire à cet état de fait, il se trouve que les artisans miniers sont obligés de mobiliser beaucoup plus de ressources financières pour leur alimentation, et ce sont là des fonds en moins qui auraient pu être utilisés de manière plus efficiente.

La situation des chantiers dans les UFA soulève également la question du braconnage. Du fait de la présence de nombreux chantiers dans la forêt, l'activité minière devient une couverture pour les individus désirant se livrer au braconnage. Dans certains cas, cela pourrait être considéré comme des circonstances aggravantes à la diminution des espèces fauniques dans la région.

3.2.4. La préparation de lancement des activités par C&K Mining autour de Mobilong

Etant donné que C&K ne fait de l'exploitation artisanale, on se demande bien comment elle procédera pour s'affranchir des exigences auxquelles sont assujetties les entreprises évoluant dans l'exploitation minière (petite ou grande mine). Le cycle de préparation des populations a été suivi mais sans que la conditionnalité relative à la réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social n'en soit le support. A l'heure actuelle, C&K poursuit les travaux préparatoires à l'exploitation dont le layonnage sur le fleuve Mobilong et a installé une bonne partie de son matériel à Montchombi qui lui sert de base et ouvert une voie jusqu'au chantier.

Figure 15: Pelles mécaniques et piste forestière ouverte par C&K Mining à Montchombi



C&K Mining est une entreprise détenue à 80% par la Korea's C&C Mining et à 20% par Cameroon's KAMPA. Depuis l'an dernier, elle obtenue du gouvernement camerounais un permis d'exploration à Mobilong, ce qui lui a permis de découvrir d'importantes reserves de diamant sur le lit du fleuve Mobolong. On estime à 10 000 carats le potentiel de diamant pour le seul site de Mobilong selon les conclusions du Professeur Kim Won-sa²⁹. Selon Deuk-Gyun Oh, la &K Mining entend investir 500 milliards de nos francs pour les 25 prochaines années dans la région pour exploiter l'ensemble des réserves estimé à 736 000 000 carats à Mobilong et Limokoali³⁰. Il importe de préciser qu'elle est également intéressée par la production de l'or.

A ce jour, C&K n'attend plus que le démarrage effectif de ses activités d'exploitation comme c'est du reste déjà le cas à Bétaré-Oya.

3.2.5. La coexistence sur le même site de l'exploitation et de l'exploitation industrielle

Les sites du pôle minier de CAPAM sont l'objet des convoitises de la C&K Mining et pourraient faire l'objet d'une très prochaine exploitation industrielle. Supposés être des

²⁹ <http://www.camerounlink.net/fr/newsforums.php?nid=28844>

³⁰ <http://www.cameroon-tribune.net/article.php?lang=Fr&oled=j03012008&idart=8932&olarch=j25022008>

chantiers officiels, le CAPAM aurait déjà facilité l'obtention de leur autorisation d'exploitation artisanale puisqu'elle y est en action depuis 2 ans.

Pourtant, selon le code minier, en son article 28.- 1. « *L'autorisation d'exploitation artisanale confère à son titulaire le droit de s'établir sur le périmètre attribué et un droit exclusif de prospecter et d'extraire les substances minérales à l'intérieur du périmètre d'exploitation artisanale, de les enlever et d'en disposer* ». Cette exclusivité est également valable dans le cas de l'exploitation industrielle.

La question est maintenant de savoir comment ces 2 types d'exploitation réussiront-elles à cohabiter sur le même site sans que l'on aboutisse à des conflits alors que la loi octroi à chacun l'exclusivité dans la détention et l'exploitation de la ressource ? Même si l'on peut imaginer que l'exploitation artisanale n'est pas aussi gourmande en termes de consommation d'espace que l'exploitation industrielle et donc que l'exploitation industrielle pourrait prendre le relais de celle dite artisanale. En tout cas pour l'instant, rien ne permet de savoir dans quel sens l'affaire pourrait se dénouer.

3.2.6. La gestion des revenus : appui en matériel

Bien que les revenus issus de l'exploitation artisanale ne soient pas toujours consistants aux dires des artisans miniers, il apparaît cependant clairement que le besoin d'une bonne gestion se fait sentir. En effet dans plusieurs cas, les mineurs auraient pu avoir un statut plus enviable aujourd'hui s'il avait réussi à gérer au mieux les ressources des ventes passées. Rien ne permet de croire que les temps difficiles par lesquels quelques-uns sont passés leur aient enseigné quelque chose.

3.3. CONCLUSION & RECOMMANDATIONS

1. Etendre cette étude aux autres grandes zones de production artisanale de diamant et d'or dans la province de l'Est (Bétaré-Oya, Batouri);
2. Pendant la visite des chantiers miniers, nous avons pu nous noter qu'il existe quelques disparités dans les modes de production au point où la seule mise en commun des pratiques observées dans l'exploitation pourrait à elle seule résoudre un certain nombre de problèmes techniques. En conséquence, nous suggérons la tenue d'un atelier de restitution dans la Boumba et Ngoko ;
3. Documenter et suivre l'entrée en activité de C&K Mining (EIES, type de permis...)
4. Formation de personnel (RCA : la filière artisanale du diamant participe à plus de 50% des recettes à l'exportation du pays)
5. Explorer les possibilités de création d'un CAPAM bis et engager le suivi des activités de CAPAM qui subit une mue permanente. L'amener à tenir les promesses de son cahier de charges notamment en ce qui concerne l'amélioration de la productivité et

la diminution de la pénibilité du travail. L'on sait que les artisans miniers souhaitent accéder aux équipements modernes utilisés dans d'autres pays :

- a. disponibilité même du matériel artisanal amélioré et fabriqué localement,
 - b. commande directe des pelles minières par le Cameroun qui s'approvisionne actuellement à travers la République Centrafricaine pour un prix plus élevé,
 - c. pelles mécaniques,
 - d. motopompes,
 - e. concasseurs et broyeurs,
 - f. spirales pour lavage du minerai,
6. Susciter l'ouverture des comptes bancaires aux Gicamines, pour qu'ils puissent facilement accéder à certains financements » comme tente de rassurer M. Ntep Gwet depuis plusieurs années.
7. Susciter le suivi annoncé de CAPAM consistant à l'encadrement socio-économique :
- a. Ecoles, centres de santé, économats, hydraulique rurale, électrification rurale, sécurité
 - b. sociale, sécurité des hommes et des biens, sécurité alimentaire, structures de loisir, accès améliorés, etc.
8. Susciter la mise sur pied des Guides de prospection par CAPAM tel que prévu
- a. Radioactivité comme guide stratégique et tactique sur le socle
 - b. Résistivité comme guide tactique
 - c. L'observation visuelle de l'alignement des blocs de quartz
 - d. Guide géochimique